CHOSES LUES*

Sept. 2006

REVUE DE PRESSE

addap 13

PREVENTION SPECIALISEE — *Eduquer dans la rue*

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

On en avait commenté les premières esquisses et on l'attendait, quand il s'est éloigné, avant de mieux revenir, de se rapprocher et alors on l'a de nouveau annoncé, et voilà que dans ce numéro cela se bouscule : présentation officielle du projet… et adoption par le Sénat dans le même mouvement. Nous parlons bien sûr du projet de loi de prévention de la délinquance.

Nous le présentons sous forme de plan, comme nous le faisons pour la législation en général, à la différence que là nous donnons aussi ''l'essentiel'' du contenu ; de cette manière vous disposez d'une architecture correctement informée à laquelle vous reporter en cas de besoin. Ensuite vous trouverez les réactions : nous attirons votre attention sur les avis de CNCDH et de la Défenseure des enfants.

Nous enchaînons directement avec le premier épisode de ce feuilleton devenu réalité : l'adoption par le Sénat, avec des changements qui provoquent à leur tour des réactions. En particulier a été retouché l'article 5 sur la transmission d'information. A lire et avoir en mémoire en attendant l'examen par l'Assemblée Nationale.

La rubrique Société ouvre largement ses colonnes à la question de la délinquance : moyens, souhaits, sentiments, réalité. Le ''9-3'' : courrier du Préfet, mise en cause du tribunal de Bobigny, éléments de réponse au travers d'un audit. Au delà, 28 préfets s'expriment et un magistrat donne un point de vue que nous avons beaucoup apprécié. L'information quotidienne nous a ainsi apporté le meilleur éclairage que nous pouvions souhaiter pour étoffer la réflexion et mesurer les enjeux si besoin était, au démarrage de l'examen du projet. Préfets, Magistrat, pas forcèment les acteurs que l'on attendait et c'est instructif.

La rentrée scolaire a-t-elle disparue noyée sous ''Le Projet Majuscule'' ? Non, elle est là, bien sûr. Nous vous encourageons vivement à lire un bilan-perpective du PRE, que nous vous laissons découvrir sans rien vous dire de plus. Et puis des informations pour votre cartable à vous. Nous nous faisons l'écho du débat sur la carte scolaire, d'une enquête sur les élèves d'aujourd'hui sans oublier un point de vue sur le traitement de la violence et le rapport OCDE sur l'école comme chaque année. D'ailleurs nous vous le recommandons.

Ensuite ? Eh bien l'emploi bien sûr avec un nouveau plan, avec une courbe du chômage moins bonne que ces derniers mois, et des informations. A chacun de trier.

C'est un numéro forcèment un peu lourd dans lequel l'actualité s'est imposée : tâchez tout de même de garder une place pour l'article très positif de M. Rouzel et ne vous laissez pas repousser par le titre (Néolibéralisme) Et puis vous avez nos sourires comme toujours…

Pour alléger un peu, vous verrez que notre bibliographie fait dans ''l'utilitaire''.

Enfin vous remarquerez qu'à la fin de la rubrique travail social, nous avons ajouté un dossier formation sociale : nous y regroupons toutes les informations relatives aux diplômes etc qui jusqu'à présent étaient ''éparpillées'' dans les brèves. L'objectif étant de donner une vue d'ensemble sur vos métiers.

Une bonne lecture pour cette rentrée chargée…

A bientôt.

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE

L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : genevieve.casanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org

sommaire

REVUE DE PRESSE

SOCIÉTÉ

Le cri d'alarme du préfet du « 9-3 » ..... p. 04
Tribunal de Bobigny : audit de l'inspection générale des services judiciaires ..... p. 04
Violence en France : 28 préfets témoignent ..... p. 05
Violence et délinquance ne sont pas des fatalités ..... p. 05
Les départements veulent expérimenter librement en matière d'insertion ..... p. 06
Un rapport préconise le financement public des lieux de culte ..... p. 06
Pouvoir d'achat : annonces et controverses ..... p. 06
Associations, *Petit Robert* et colonisation ..... p. 07
Etrangers : informations du mois ..... p. 07

TRAVAIL SOCIAL

Projet de loi relatif à la prévention de la délinquance et réactions ..... p. 08
Adoption du projet de loi par le Sénat : retouches et réactions ..... p. 10
Prévention de la délinquance et protection de l'enfance : textes en concurrence ? ..... p. 11
Violence et délinquance ne sont pas des fatalités ..... p. 11
Le contrat de responsabilité parentale prend corps – Réaction ANAS ..... p. 11
« Cadrer plus fortement la médiation de nuit » ..... p. 12
« Quelle professionnalisation dans travail social pour diplômés descendants de migrants ? » ..... p. 12
« Le travail social à l'épreuve du néolibéralisme » ..... p. 12
« L'entreprise naturellement bonne, les structures d'insertion culturellement déficitaires » ..... p. 13
Propositions pour améliorer l'accès à la domiciliation ..... p. 13
Formations sociales : études et informations ..... p. 13

EMPLOI

Nouvelles mesures pour accélérer les créations d'emplois ..... p. 14
Chômage : chiffres, commentaires et nouveautés ..... p. 15
Emploi : informations du mois ..... p. 15

LOGEMENT

Attribution des logements sociaux : informations ..... p. 16
Congrès USH et Infos du mois ..... p. 17

Développement « ateliers santé ville » ..... p. 17

Soutien scolaire : un bilan et les perspectives ..... p. 18
Infos à l'occasion de la rentrée scolaire ..... p. 18

ASH des 01 et 29 septembre 2006 ..... p. 20

Le Monde ..... p. 20
ASH du 01 septembre 2006 ..... p. 20
ASH du 08 septembre 2006 ..... p. 21
ASH du 15 septembre 2006 ..... p. 21
ASH du 22 septembre 2006 ..... p. 21
ASH du 29 septembre 2006 ..... p. 21

Le cri d'alarme du préfet du « 9-3 »

Le Monde – 20-21 -22 /09/06 – 06 278 - 11

☺☺ ☹☹

Voilà, vous en avez entendu parler, ici vous en aurez un résumé auquel pouvoir vous reporter. Avec quelques réactions et / ou suites données qui sont à lire également.

Monsieur Cordet est préfet du 93 depuis 2004

Le 13 juin il écrit 4 pages au ministère de l'intérieur où, pour la 4° fois depuis le début de l'année, il s'alarme de la montée de la délinquance dans le 93

Depuis début 06 : augmentation délinquance de 7,64 %. Inédit depuis de nombreuses années.

1° semestre : violences contre personnes + 14,11 % par rapport à 2005 ; vols avec violences + 22.62 ; vols avec armes blanches + 16,19.

Part des mineurs dans délinquance de voie publique : de 44,23 à 44,67 % en 1 an

Critique tribunal Bobigny : « **en 2005, sur 1 651 mineurs déférés, seuls 132 ont été écroués** » ; estime que l'augmentation vols avec violences « est due à 70 % à des mineurs, chez lesquels le **sentiment d'impunité prévaut** »

Dénonce réduction effectifs police : «très perceptible depuis 2002 », alors que population et criminalité augmentent et qu'il y a des « sujétions » dans le 93 : vacations tribunal et centre de rétention, 25 à 30 soirées au Stade de France + sécurisations visites ministérielles (≈ 150 par an)

Commissaires « **extrêmement jeunes** », **turn-over** trop important, bousculés par enquêtes « rudes et disproportionnées de l'IGS » (par rapport à d'autres départements) qui entraîneraient une « frilosité »

Se félicite du soutien CRS, mais critique interventions « axées sur contrôles d'identité ». Pas une bonne prévention des violences urbaines.

Suggère création d'une BAC centrale que chaque département Ile-de-France pourrait solliciter.

Souligne paupérisation : **le 93 c'est plus de 1.5 million d'habitants (avec les clandestins): « les écarts se creusent et les envies s'exacerbent** »

Evoque les jeunes, principales victimes chômage, « classes d'âge **travaillés par l'islam et sans doute le plus intégriste** »

Femmes intégralement voilées, et influence des intégristes visible « à chaque réveil de l'agitation »

« Relais de la gestion locale pris par les 'barbus' que l'on voit en compagnie des 'animateurs' ou 'médiateurs' divers »

Colère chez les élus des deux bords, le courage du préfet est salué

« Les émeutes ont libéré les interdits chez un certain nombre de jeunes » ; « depuis novembre un verrou a sauté » ; « actes de violences quasi gratuite » ; « les CRS ne font que du contrôle routier » ; « sentiment d'impunité dramatique » ; « la République ne pourra pas se plaindre (…) car elle ne remplit ses missions » ;

Tous: plus de policiers à Paris que dans le 93.

M. Sarkozy

***A noter* courrier (19/06)** au Pdt tribunal pour enfants, M. Rosenczveig, qui dénonçait laxisme c/ violences urbaines de fin 2005. **1 mineur écroué sur 85 déférés** : « je ne crois pas que la réponse judiciaire soit à la mesure des enjeux »

Le 20/09 reconnaît : situation 93 « inacceptable » ; il annonce affectation 300 policiers sup.

Mais **« de 05/02 à 04/06, la délinquance de reculé de 9 % (augmentation 15 % entre 98 et 02)** »

S'en prend à la justice **: « depuis début de l'année, le nb d'écroués dans le 93 est en baisse de 15,5%. Cela témoigne d'une forme de démission »**

Pdt tribunal Bobigny : « méconnaissance réalité quotidienne de la juridiction de Bobigny »

M. Rosenczveig: il est « **démagogique** » de se focaliser sur la justice. « **Il s'agit avant tout d'un pb policier** : on ne connaît qu'1 fait sur 5, taux d'élucidation autour de 30 % et la rotation des personnels (…) est trop élevée »

Direction générale police nationale (DGPN) : augmentation effectifs de 12,24 % depuis 2002 mais concerne surtout PAF et CRS. **Progression minime en sécurité publique**.

Tribunal de Bobigny : audit de l'inspection générale des services judiciaires

Le Monde – 23/09/06 – 06 284 - 11

☺☺ ☹☹

Voilà encore une autre source pour parler encore du 93. Le tribunal vu d'un autre angle. A lire. A méditer. S'enchaîne bien avec le précédent et annonce aussi la suite de la rubrique. A méditer.

Réalisé en 2005 : Chaque substitut traite plus de 1 500 dossiers par an (50 % de moins à Paris)

Proportions comparables dans permanences « flag et gardes à vue » et « enquêtes préliminaires »

Division action publique territorialisée (Daper) traite délinquance voie publique : représente 70 % de l'activité totale de ce parquet. Travail avec police, temps réel et flux continu. Mais **« magistrats de peu d'expérience**, **sous-effectif chronique, rotation rapide, encadrement insuffisant**». **Pire au niveau des greffiers : turn-over, moins nbx qu'en 99 : il en manque 50.**

Masgistrats « **contraints d'abandonner presque entièrement leurs tâches en matière de politique de la ville** » (16 CLS + 2 groupes locaux)

Parquet mineurs : le 1° de France, en 2004 10 000 plaintes (le double que Créteil ou Marseille)

Les mineurs représentent 15 % de l'ensemble des mis en cause (progression) mais le nb de mineurs victimes progresse plus que celui des auteurs (explosion contentieux familiaux)

Réponse de plus en plus répressive : de majoritaires en 2002**, les mesures alternatives aux poursuites sont devenues minoritaires**

Demandes placement détention : augmentation de 36 % entre 2003 et 2004.

Taux réponse pénale : 83 %. Correspond à moyenne nationale « Une réponse pénale est apportée à chaque acte de délinquance »

Parquet mineurs engorgé. Idem service exécution peines :

le nb jugements en attente d'exécution augmente, décisions plaider-coupable idem « **secteurs sinistrés** »

12 200 condamnations en 05 contre 10 000 en 04.

A noter : la chancellerie annonce quelques mesures 25 / 09. Réouverture d'un foyer PJJ (Aubervilliers) avec 10 ES de plus pour les quartiers les plus difficiles ; parquet Bobigny devrait mettre sur pied un service exécution des peines spécifique mineurs, l'ONED devrait mettre sur pied une antenne départementale : police et justice s'entendraient sur chiffres identiques.

Ni budget ni calendrier d'application

Violence en France : 28 préfets témoignent

Le Monde – 22 /09/06 – 06 279 - 11

☺☺ ☹☹

Différent du courrier du préfet « 9-3 » dans le sens où les analyses ci-dessous sont une réponse à des questions alors que le courrier de M. Cordet était spontané. Mais ce point éclairci, l'intérêt est intact. Constatations, hypothèse, à croiser avec vos constats, et vos idées de solutions ? pourquoi pas.

Chiffres ONED : atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté 6,7 % entre 08/ 05 et 08 06. Progression de près de 80 % en 10 ans

Le 19/07, la DGPN a demandé des explications aux préfets des 28 départements où les violences contre les personnes ont augmenté de plus de 10 % au 1° semestre 2006. Causes avancées ci-dessous

Mineurs multirécidivistes : « particulièrement préoccupant » (Alsace), « **apparition dans quartiers sensibles de groupes de jeunes ethniquement homogènes rebelles à toute intégration dans dispositifs sociaux et refusant contacts avec éducateurs de rue** » (Aube)

La justice en cause : « déficience de la réponse judiciaire (…) principale difficulté » (Belfort), « traitement particulièrement indulgent » (93), « remises en liberté incompréhensibles » (Loire et Cher), « **baisse notable du nb d'écrous alors que l'activité répressive des services de police s'est accrue**» (Pyrénées-Atlantiques »

Violences intrafamiliales : révélation plus importante (sensibilisation…). **Corrélation entre baisse délinquance voie publique et augmentation violence privée** ? (Somme

Meilleur enregistrement plaintes : plus on encourage victimes à porter plaintes, plus les chiffres montent. Dans certains départements, on prend les plaintes à domicile, à l'hôpital, etc..

Rôle néfaste de l'alcool : unanimes sur le rôle moteur de l'alcool dans les violences. Rixes se multiplient à la sortie des établissements de nuit. Des municipalités ont interdit consommation sur voie publique, dans les Pyrénées-Atlantiques, vente de nuit interdite…

Violence et délinquance ne sont pas des fatalités

Le Monde – 11/09/06 – 06 275 - 11

☺☺☺

S'enchaîne bien, un volet supplémentaire pour compléter les précédents. A lire, sans difficulté. Le mérite de faire un pont entre réalité et projet de loi sur la prévention de la délinquance. informations et points de vue techniques sur les dispositions prévues autour de l'ordonnance 45. Reprend aussi des choses que l'on connaît (Mucchielli par ex.)

Entretien avec M. D. Peyrat, vice-procureur chargé des mineurs (TGI Pontoise)

L'évolution délinquance est-elle préoccupante ?

Sur 5 ans stabilisation atteintes aux biens, mais très haut niveau, et **augmentation forte des violences dans espaces publics.** + 4,4 % entre 05 et 04

Et en plus on raisonne là à partir des plaintes…

Mais on connaît bien la **progression des vols avec violence** : + 120% de 95 à 05 (+ 5% de 04 à 05)

Et la délinquance des mineurs ?

La jeunesse n'est pas « happée » par délinquance : sur 8 millions 18/25 ans, 194 000 mis en cause en 05. Mais **progression et rajeunissement réels**.

Comment expliquer cette progression violence ?

« **Dans le délit se loge le mépris de l'autre** ». Renvoie à crise du savoir vivre ensemble. « **Fragmentation sans précédent** » de la société, espaces urbains vides de « garants » ; et s'y ajoute une consommation démesurée.

Crise de l'autorité ?

Oui mais « foyer de la crise ne se situe pas entre l'Etat et les gens mais entre les gens. Le défi est de penser une autorité qui ne serait pas seulement étatique, officielle, institutionnelle. C'est la civilité qui empêche de se taper dessus »

Rappel à la loi comme règle abstraite ne marche pas, **il faut montrer qu'on atteint une personne « à qui, un jour [on] ressemblera** »

La justice des mineurs favorise-t-elle impunité ?

« Avant toute chose, impunité favorisée par la très faible élucidation des faits. » 11 % en 2005 pour délinquance de voie publique. Encore plus faible pour vols avec violence.

Mais la justice des mineurs est en crise. A atteint ses limites à moyens constants, démoralisée, et devenue illisible. Le rapport aux normes a changé depuis 95. Réponses standardisées alors qu'il faudrait de la « dentelle ».

Pourquoi pas une grande réforme ? Mais suppose un grand débat et un respect des fondamentaux. Supprimer la « minorité » c'est une rupture ce n'est plus une réforme

Et si on les jugeait plus rapidement ?

Un vrai pb dont la résolution passe par une augmentation de moyens.

Dispositions du projet vont-elle dans le bon sens ?

Réactives au lieu de porter sur la racine des pbs. Quasi-totalité pour mineurs ayant déjà commis un acte illégal (rappel à l'ordre, sanction-réparation).

Extension composition pénale suppose des peines prononcées sans dialogue. Placer un enfant de 10 ans organiser rupture liens familiaux. Plus de différence entre sanction éducative et peine…

Y-a-t-il un échec de la prévention ?

On semble rendre les éducateurs responsables du bilan des politiques de sécurité. Quid des difficultés de la prévention ?

Crise moyens, reconnaissance, salaires, manque de lisibilité institutionnelle.

« Les éducateurs ont besoin que la société clarifie les valeurs au nom desquelles on prévient. (…) Assez facile de dire qu'il n'est pas bien de violer la loi. Le pb c'est avoir argumentation efficace »

Comment défendre valeur dans société injuste ?

« **En se souvenant que la violence est toujours injuste ». Et puis à contexte égal tout le monde ne se comportant pas de la même façon, en reconnaissant marge de manœuvre de l'individu**.

« **Admettre le jeu de ces libertés relatives est la seule façon de justifier le volontarisme éducatif dans la prévention comme dans la répression** »

Les départements veulent expérimenter librement en matière d'insertion

ASH- 22/09/06 – 06 283 – 11

☺

Nous vous tenons le plus possible au courant des positionnements des départements. Beaucoup de choses en peu de mots ici : intéressant. Noter l'information concernant la réforme des tutelles.

76° congrès ADF : « le département, collectivité des solidarités sociales et territoriales » (13-14/09)

Pas de débat sur cette affirmation ni sur la conviction que la « **gestion de proximité** » est supérieure à celle de l'Etat en la matière

minima + les aides (logement, transports…). L'Eure en a compté 54 pour les Rmistes…

Peut être facteur de tensions sociales entre travailleurs du bas de l'échelle et allocataires.

Ils veulent être partenaires de la réforme et attendent de pouvoir mener expérimentations sur le terrain (le gouvernement s'est engagé à ce que ce soit possible) hors du cadre législatif actuel

Demande d'autant plus insistante que les CG sont conscients **des besoins en matière d'insertion**.

6 départements engagés dans réflexion avec M. Hirsch sur **revenu solidarité active « dynamique positive, avec une forte adhésion des travailleurs sociaux** »

Il a été question du **financement de la solidarité**

Ministre délégué collectivités : différentiel RMI 05 est de 340 millions « ≈ 1,3 % de vos dépenses d'aide sociale » Pas de mesure compensation en vue et pour 06 nb bénéficiaires commence à s'inverser

Décision récente : ne pas compter bénéficiaires engagés dans un CA comme Rmistes. Mme Vautrin a proposé une discussion ADF / M. Borloo

Peu inquiets sur prestation handicap mais préoccupés par évolution coût APA.

Consensus sur nécessité réforme fiscalité locale « désuète ; archaïque, injuste, illisible »…

Ministre et départements d'accord sur nécessité faire une pause dans la décentralisation

Le ministre annonce : réforme tutelles (charges + lourdes pour CG) **pas en vigueur avant … 2009**

Un rapport préconise le financement public des lieux ce culte

Le Monde – 22/ 09/06 – 06 285 - 11

☺

Un petit dossier… qui en préfigure d'autres ? C'est à suivre. Des comparaisons avec le reste de l'Europe seraient utiles.

Commission réflexion juridique sur relations des cultes avec pouvoirs publics Préconise « toilettage » de la loi 1905 portant séparation Eglise / Etat

« Modifiée une bonne dizaine de fois (…) envisager son **actualisation ne paraît pas illégitime** »

L'art 2 loi 1905, qui stipule : « la République ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte », n'accède pas « au rang de principe fondamental reconnu par lois de la République »

Se **prononce pour financement** lieux de culte par collectivités territoriales.

« Assouplir le fonctionnement des associations cultuelles » en élargissant leur « objet social ». Elles ne peuvent pas organiser activités sociales ou culturelles leur objet exclusif étant exercice culte

Législation funéraire : suggère l'autorisation d'agrandir cimetières privés, voire d'en ouvrir de nouveaux plutôt que d'étendre carrés confessionnels

Interdit à présent par une loi de 1881

Une faculté théologie musulmane à Strasbourg ?

Rapport possibilité **d'intégrer l'islam** parmi cultes reconnus Alsace-Moselle. Enseignement religieux musulman dans établissements secondaires ?

Des **universitaires** ont déposé statuts d'une assoc pour créer centre enseignement théologie : pourrait se financer sur fonds publics (cadre concordataire)

Montpellier, tribunal administratif et mosquée

Tribunal annule délibération conseil municipal 02, finançant projet construction « salle polyvalente à caractère associatif et vocation de réunions ». En fait « vocation de constituer une mosquée »

Contraire à l'art 2 loi 1905 (voir ci-dessus)

Les municipalités le contournent parfois en finançant les partie « culturelles » des édifices, les parties « cultuelles » étant financées par assoc.

Pouvoir d'achat : annonces et controverses

ASH- 01/09/06 – 06 265 – 11 / Le Monde – 30/08 & 07-23 09/06 – 06 265 - 11

☺

En prendre connaissance d'abord, et puis suivre bien sûr la mise en œuvre et constater aussi combien les chiffres peuvent diverger. Les modes de calcul diffèrent. Nous avons trouvé intéressant de recouper les informations.

Deux mesures concrètes pour renforcer le pouvoir d'achat

Prime pour l'emploi

M. de Villepin annonce déblocage 500 millions

En janvier 2007, elle passera à 940 € pour un célibataire au SMIC (au lieu des 809 € prévus). Elle est versée à plus de 9 millions de personnes.

En 2001 (créée pour accroître gains des travailleurs faiblement rémunérés par rapport aux revenus de remplacement) elle coûtait 2,5 milliards et en 2007 elle atteindra 4,2 milliards.

Jeunes (35 % - 30 ans) **et ouvriers** (50 %) sont surreprésentés parmi ses bénéficiaires

« Chèque transport »

Créé au 01/01/07 sur modèle du chèque restaurant

Facultatif et financé pour moitié par l'Etat

Là où il y a des transports collectifs, ≈ 200 €

Là où il n'y en pas ≈ 100 € (pour l'essence)

Envisageable aussi s'il y a des transports mais que les horaires de travail sont contraignants

Allégement charges sociales et fiscales

Syndicats : regrettent système du volontariat risque d'inégalité entre salariés (aux dépens de ceux des petites entreprises). Au bout de 25 ans de chèques restaurant, 3,5 millions en bénéficient.

Evaluation au plus tard le 31/12/2008

Conférence sur les revenus et l'emploi

« D'ici à la fin de l'année », s'appuyant sur le rapport annuel du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale

Controverses

« 60 millions de consommateurs » conteste la hausse du pouvoir d'achat de 2,4 % prévue par l'Insee en 2006 (note de conjoncture publiée en 06)

L'Institut national de la consommation (INC) **Estime la**

hausse réelle à 0,9 % « en comptant large ! » : logements et produits de base seraient sous-estimés.

D'après statistiques Fédération nationale agents immobiliers (Fnaim), les loyers ont progressé en moyenne de 4,6 % par an depuis 2000

Indice BIPE & Centres Leclerc : **prévoit hausse niveau de nie de 0,5 % pour 2006**

Mode calcul BIPE : prise en compte des « **charges contraintes** » (logement, emprunt, assurances etc..)

Représentent 39 % revenu dispo brut : 33 % en 04

Ce qui reste, « **revenu libéré** », s'en trouve amputé d'autant : **« hausse des charges incompressibles supérieure à celle des revenus** »

Le BIPE met en avant **flambée des loyers** et poids croissant **endettement** (64,9 % revenus, chiffre Banque de France). Consommation dynamique : crédits consommation et ponctions dans l'épargne.

C/ classes moyennes les moins aisées et populaires

Le MRAP et le CRAN accusent Le Petit Robert de faire « l'apologie » du temps des colonies

Le Monde – 07/09/06 – 06 269 –11

☺

Alors, beaucoup de bruit pour pas grand-chose, ou décidément des choses qu'il faut revoir ? C'est à chacun d'avancer sans doute sur cette réflexion mais une tendance est là… au moins l'entendre.

Conseil représentatif des assocs noires et MRAP exigent le retrait du dictionnaire pour ce motif

Extraits mis en cause :

Colonisation : **« mise en valeur, exploitation des pays devenus colonies**

Coloniser : « **coloniser un pays pour le mettre en valeur, en exploiter les richesses** » (entre autres)

Ces mots figuraient déjà dans éditions précédentes

Le CRAN y voit une « **caution** » de la colonisation et le MRAP dénonce une « **glorification du colonialisme** »

MRAP : réclame un « groupe d'étude afin de **proposer des définitions (…) qui prennent en compte tous les vécus (…) de ce crimes contre l'humanité qu'a été la colonisation »**

Les Editions Le Robert protestent contre ces « raccourcis » et rappellent entre autres la définition de « ***colonialisme*** » : « **système politique préconisant l'occupation et l'exploitation de territoires dans l'intérêt du colonisateur** »

Etrangers : informations du mois

ASH – 08- 15 - 22 29 /09/06 – 06 277 – 11 / Le Monde – 16-20-26-28 /09/06 – 06 277 - 11

☺ ☹

Vous lirez sans beaucoup de surprise à vrai dire l'épilogue / non fin des régularisations. Des infos. bien sûr. Et puis, rapidement, la question des pensions des anciens combattants étrangers. Avec un peu d'hésitation au moment de l'inclure dans ce dossier… et pourtant il semble bien indéniablement liée à la question de l'extranéité.

Question des régularisations

M. Sarkozy le 18/09 : 6 924 parents régularisés. Nb « exact (et) définitif (…) nous revenons à la procédure dite normale »

Plus de 20 000 personnes seraient déboutées

« Quelqu'un qui n'a pas de papiers (…) a vocation à être raccompagné chez lui. » **Avoir un enfant scolarisé ne donne pas le droit de rester**

N'entend pas reconduire moratoire d'octobre 05 qui suspendait expulsions pendant l'année scolaire

Note aux préfets : « j'appelle tout particulièrement votre attention sur le fait que l'exécution de ces mesures ne doit en aucun cas donner lieu à l'interpellation de ces adultes (..) dans l'enceinte ou à proximité immédiate d'un établissement scolaire »

Le médiateur, M. Klarsfeld : toutes ne seront pas déboutées ; peuvent s'inscrire dans d'autres procédures (regroupement…) et avant toute décision « se verront proposer une nouvelle fois le bénéfice d'une aide au retour majorée »

Mise en garde la Halde : saisine RESF / Cimade

Met en garde : le critère « absence lien de l'enfant avec le pays dont il a la nationalité » pourrait poser pb vis-à-vis convention européenne droits de l'homme, **« l'existence de certains liens ne peut justifier en elle-même l'éloignement Il convient de veiller à ce que ce critère ne constitue qu'un des éléments d'appréciation du dossier »**

Nb de refus ont été motivés sur ce seul argument

Des familles encore reçues mais pour les collectifs de soutien « les dés sont pipés » (20/09)

Les assocs s'inquiètent du sort des déboutés.

Cimade : « lourd sentiment d'injustice et de tromperie ». Manque moyens, préparation, délais trop courts « **Certaines décisions préfectorales ne semblent correspondra à aucune autre logique que celle de nombre** »

M. Sarkozy : « le seul critère c'est celui de la volonté de devenir Français »

RESF : prévoit 50 000 expulsions d'enfants. Déplore multiplication des refus régularisation et arrestations. Des familles pas encore convoquées.

FDTA : régularisation moyen « de mettre fin à des situations indignes »

MRAP : pour « faire la lumière » sur critères retenus voudrait commission enquête parlementaire

Le 27/09, étaient prévus des dépôts groupés de recours. Sont possibles recours gracieux auprès des préfets ou hiérarchiques auprès ministre intérieur.

On peut engager aussi recours contentieux devant tribunaux administratifs, mais une circulaire ne créant pas de droits, elle n'a pas de valeur juridique contraignante. Mais on peut se fonder sur le principe d'égalité : réponses différentes à situations comparables.

Accord de M. Sarkozy au Sénégal

« Gestion concertée des flux migratoires »

Visas valables jusqu'à 5 ans (séjours 3 mois) pour certaines catégories (artistes, sportifs, etc..)

Collaboration : faciliter rapatriement clandestins

Codéveloppement : aide 2,5 millions pour financer microprojets, (notamment agriculture)

A noter que les Sénégalais constituent à peine plus de 1 % étrangers dans centres rétention (Cimade)

Un point sur le contrat d'accueil et d'intégration

En 2005, proposé à 71 787 personnes.

66 495 nouveaux contrats signés , soit 91,6 % des primo-arrivants reçus sur les plates-formes.

Au 31/12/05, plus de 112 100 CAI signés en tout depuis début expérimentation

+ Analyse évolutions politique d'accueil

In « *Accueillir autrement* » n° 1261 – 12 €

Tel. 01 40 09 69 19

Un nouveau centre de rétention administrative dans le Nord, à Lesquin

Arrête du 30/08/06, J.O. du 13/096/06

Où en existe déjà un. En tout 25 centre et celui-ci est autorisé

à accueillir des familles (ils sont 4)

Le gouvernement promet d'égaliser les pensions entre anciens combattants français et étrangers

Les « **prestations de feu** » (retraites et pensions militaires d'invalidité) des vétérans ex-colonies

Gelées depuis 1959 ; réévaluation en 2003 (le coût de la vie dan le pays de résidence)

Revalorisation appliquée au 01/01/07 pour ≈ 80 000 anciens combattants encore vivants

GISTI : « demi-mesure » ; retraites fonctionnaires civils et pensions de réversion afférentes également « cristallisées » en 1959.

Biblio

Les jurisprudences du Catred

Collectif accidentés travail, handicapés et retraités pour égalité des chances : brochure sur avancées en matière de prestations familiales, RMI….

Tel 01 40 21 38 11 – 10 €

Le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance & réactions

ASH – 01 – 08-22 /09/06 – 06 258 – 11

☺ ☹

Indigeste ? Sans doute mais nous sommes enfin sortis des rumeurs : nous disposons enfin DU texte. Important de pouvoir s'y référer au fur et à mesure des prochaines péripéties. En deuxième partie nous avons regroupé un historique des réactions et positionnements en notre possession. A lire bien sûr et notamment la CNCDH, comme souvent très intéressant, et consultable sur Internet.

Dans les cartons depuis 2003 : examen à partir du 13/09 au Sénat

Le gouvernement exprime sa « volonté d'écoute »

Certaines mesures annoncées n'y figurent pas : la détection précoce troubles du comportement (que l'on retrouve dans le projet de loi sur la protection de l'enfance à examiner au Parlement), et on ne touche pas à la majorité pénale.

I. Le maire en première ligne
de la prévention de la délinquance

A. Le contrôle social par les maires

La loi Perben de 2004 leur permet d'être informés de mesures de justice si utile : disposition élargie aux champs social, scolaire et sanitaire

1. Le maire dépositaire de données sociales

Pour une « meilleure efficacité de l'action sociale »

Impose à « tout professionnel action sociale » d'informer le maire de situations si graves qu'elles nécessitent intervention plusieurs pros. « **Autorisé** » à lui révéler infos confidentielles. (art. 5)

Si plusieurs pros interviennent, le maire devrait en désigner un « **pivot** », qui coordonne et est « autorisé » à lui donner infos confidentielles.

Pros et coordonnateur devraient être « autorisés » à partager infos entre eux. Mais sinon, restent tenus au secret professionnel. *Consécration législative au « secret partagé »*

2. Le maire destinataire de données scolaires

« Améliorer suivi de l'obligation d'assiduité »

Fichier où le maire devrait pouvoir enregistrer données sur enfants de sa commune : alimenté CAF et inspecteur académie, à qui il est **imposé** de communiquer liste élèves à qui a été notifié un avertissement pour défaut d'assiduité.

3. Le maire face aux « parents défaillants »

« Conseil pour les droits et devoirs des familles » **obligatoire** dans villes + 10 000 habitants

<u>a. le conseil pour les droits et devoirs des familles</u>

Représentants collectivités territoriales, action sociale, insertion et prévention délinquance. Décret.

« Lieu de **coordination** » dispositifs existants et que le maire réunirait pour :

Dire à 1 famille droits/devoirs + recommandations

Examiner avec famille mesures accompagnement

Voir avec elle opportunité informer action sociale

Selon ses informations, le conseil pourrait proposer de demander CAF un dispositif d'accompagnement à l'utilisation prestations familiales (conseil gestion)

<u>b. l'accompagnement parental</u>

« Suivi individualisé au travers d'actions
de conseil et soutien à la fonction éducative »

Si défaut de surveillance ou d'assiduité scolaire d'un mineur [qui] fait peser une menace sur l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publiques

D'abord vérifier que n'a pas été conclu un contrat de responsabilité parentale (loi égalité des chances » et de toute façon informer Pdt CG et si refus de cet accompagnement, saisine CG pour conclusion contrat responsabilité parentale

<u>c. intervention du maire en matière de tutelle aux prestations sociales</u>

Actuellement le juge peut ordonner qu'elles soient versées à un tuteur : le maire devrait pouvoir le saisir à cette fin (avec CAF) et lui proposer le coordonnateur communal comme tuteur.

<u>d. le rappel à l'ordre</u>

Rappel verbal, et face à un mineur, en présence des parents « dans la mesure du possible »

B. Une nouvelle répartition des rôles

Faciliter coordination/échange infos au niveau local

1. Rôle animation et coordination du maire

« Cette attribution n'est pas exclusive (…) respect compétences représentant Etat et autorité judicaire et concertation avec Pdt CG »

CLSPD **obligatoires** dans villes + 10 000 habitants

2. Participation des départements à la prévention de la délinquance

Prévoit que CG, par ses compétences action sociale, concourt à politique prévention délinquance.

Ainsi le **code de l'action sociale et des familles** devrait être modifié. Il dispose actuellement que CG participe actions prévention spécialisée, animations etc. Le projet y ajoute actions prévention délinquance.

Possible pour une commune d'exercer tout ou partie compétences départementales action sociale (convention) et MAD services départementaux.

3. Le rôle du préfet

Devra s'assurer de la **compatibilité** des actions menées par collectivités avec **le plan de prévention de la délinquance** qu'il aura arrêté (aujourd'hui il associe le maire à la définition des actions et l'informe des résultats obtenus)

4. La coopération avec l'autorité judiciaire

Propose modifier code procédure pénale : affirmer que l'action des procureurs a pour objet non seulement répression mais aussi **prévention des infractions pénales** : alternative poursuites, contrôle d'identité, exécution des peines….

« Il anime et coordonne (TGI) la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire »

Loi Perben 2004 prévoyait déjà échanges entre procureurs et maires.

***A noter* dispositions diverses**

Délinquants sexuels : si délit puni de 10 ans, justification d'adresse tous les 6 mois

Service volontaire citoyen : médiation sociale, sensibilisation au respect de la loi

Service civil volontaire

Violences conjugales : punies au même titre que celles sur mineur de 15 ans (5 ans réclusion)

Lutte contre toxicomanie : autorise justice à imposer « mesure d'injonction thérapeutique »

Régions : plan formations devra comporter des « actions de formation destinées à la prévention de la délinquance (jeunes en difficulté)

Rôle de l'école : 2 missions sup. Concourir à l'éducation à la responsabilité civique et participer à la prévention de la délinquance

II. Modifications de l'ordonnance de 1945

A. Nouvelles alternatives aux poursuites proposées par le procureur de la République

1. La médiation-réparation

Le projet donne au procureur la possibilité d'utiliser ces mesures à l'égard d'un **mineur** (pour l'instant réservée aux majeurs): rappel de la loi, orientation vers structure (stage…), régularisation situation, réparation dommage, médiation.

Convocation le cas échéant des parents dont l'accord sera requis pour la plupart mesures.

2. La composition pénale

Idem possibilité désormais d'en avec **jeunes d'au moins 13 ans**. Permet proposer exécution obligations contre extinction poursuites pénales

a. déroulement procédure à l'égard des mineurs

Présence représentants légaux devrait être requise, ainsi que leur accord (et celui de l'enfant) en présence de l'avocat du mineur. Le juge des enfants pourra les entendre (obligatoire s'ils le demandent)

b. mesures proposées aux mineurs

Certaines mesures applicables aux majeurs ne le sont pas aux mineurs à qui on peut proposer :

Stage formation civique, suivi scolarité/formation, respect décision prononcée antérieurement, consultation psy, mesure activité de jour. Rien ne peut excéder 6 mois.

B. Procédure de présentation immédiate

Devrait remplacer le « jugement à délai rapproché » devant tribunal pour enfants.

« Jugement » réservé 16/18 encourant réclusion ≥ 3 ans (flagrance) ou ≥ 5 ans et si procédure antérieure dans les 12 derniers mois (investigations personnalité)

« **Présentation** » : si réclusion encourue **≥ 1 an** (flagrance) **ou ≥ 3 ans** et si procédure antérieure dans les **18** derniers mois

C. La nouvelle « mesure d'activité de jour »

« Nouvelle alternative entre mesures éducatives en milieu ouvert et placement judiciaire » : il s'agit de participer à des activité d'insertion professionnelle ou scolaire (PJJ ou structure habilitée)

Pourra être ordonnée à l'égard **mineur en matière correctionnelle** (pas supérieure à 12 mois).

Envisagé de l'étendre aux jeunes adultes « quand ils sont désocialisés »

D. Le placement sous contrôle judiciaire

1. Nouvelles obligations pour mineurs 13/18

Actuellement se soumettre mesures protection … (PJJ ou structure habilitée)

3 nouvelles obligations proposées : stage formation civique, scolarité/formation jusqu'à majorité, respect conditions placement (programme éducatif/civique, pas plus de 6 mois)

2. Cas particulier mineurs de 16 ans auteurs d'un grave délit

Actuellement contrôle possible si réclusion encourue ≥ 5 ans et si déjà 1 ou plusieurs mesures ; ce contrôle ne concerne que le placement en CEF : cette dernière règle est supprimée

E. Nouvelles sanctions à l'égard des plus jeunes

1. A l'égard d'un mineur de 13 ans

La mesure « activité de jour » s'ajoute à la liste des sanctions (remise parents ou ASE, placement)

2. A l'égard d'un mineur d'au moins 10 ans

4 sanctions nouvelles : placement **en dehors du lieu résidence habituel** (1 mois) permettant travail psy/éducatif sur faits commis, travaux scolaires, avertissement solennel, placement établissement scolaire avec internat (pour année scolaire avec autorisation rentrer famille WK + vacances)

Existent déjà : interdiction de paraître dans un lieu, stage formation civique, confiscation d'un objet ayant servi à commettre l'infraction

***A noter* autres mesures c/ sanctions**

Sanction-réparation : obliger auteur infraction à remettre situation dans état d'origine « les efforts consentis dans ce cadre devront correspondre à la souffrance physique ou morale supportée par la victime). Possible si délit 1 an réclusion

Travail intérêt général : « susceptible d'ajouter aux vertus dissuasives de la peine les effets socialisants du travail ». Propose augmenter nb structures habilitées.

Stage responsabilité parentale : large champ d'application

Limitation admonestations et remises à parents : ne devraient plus pouvoir être ordonnées seules si déjà prononcées pour infraction identique ou assimilée dans les 12 derniers mois

Centre éducatif fermé : étendu au « placement extérieur ». Actuellement si contrôle judicaire, sursis mise à l'épreuve ou libération conditionnelle.

III. Le volet « psychiatrie »

A. Mesures propres à l'hospitalisation d'office

1. Nouvelle procédure faisant intervenir le maire

Les maires la prononceront (et non plus les préfets) et devront en référer au préfet dans les 24 h.

Décision sur la base certificat médical ou **avis médical en cas d'urgence** (nouveau)

Après admission le préfet devra confirmer ou non l'hospitalisation : **délai de 72 h** (au lieu de 24 h)

2. Création d'un fichier national de données

Pour « meilleure information des autorités », fichier placé sous autorité ministre Santé. Accessible aux préfet, autorité judiciaire, DDASS

Conservé jusqu'à la fin de la 5° année civile suivant la fin de l'hospitalisation. Pas d'interconnexion.

B. Mesures communes à l'hospitalisation d'office et sur demande d'un tiers

1. Meilleur contrôle des sorties d'essai

Doivent comporter certain nb données : adresse, lieu séjour, calendrier… et être communiquées au maire sous 24 h

2. Opportunité expertise à tout moment

Préfet doit pouvoir l'ordonner pour les personnes ayant été hospitalisées dans ces conditions.

C. Allongement de la durée du diagnostic

Passe donc de 24 à 72 h

« L'action sociale réduite à la prévention de la délinquance »

La mobilisation n'a eu de cesse de s'organiser depuis 2003 et le texte continue de susciter des critiques de fond :

Collectif national unitaire résistance à la délation demande le retrait « immédiat » du projet

Plate-forme « Nos vies de moins en moins privées, nos enfants de plus en plus suspects » (≈ 30 organisations social/sanitaire/judiciaire) : dénonce mélange des genres entre la prévention, logique éducative, et la prévention délinquance, sécuritaire

CTPS : 2 avis (05 et 06)

FNARS : « Pour lutter contre l'apparition de comportements délinquants, il faut d'abord agir contre la rupture des liens (…)

organiser un accompagnement social »

La CNAPE : **s'oppose à l'inscription de la prévention délinquance dans le code de l'action sociale et des familles. « Dénature la mission d'action sociale des conseils généraux** »

CNLAPS : la **« PS relève d'une mission sociale à dimension éducative dans le cadre de la protection de l'enfance** » alors que la prévention délinquance « contribue à l'amélioration durable de la sécurité »

CNAPE : demande abandon du conseil pour droits et devoirs des familles : pouvoir d'ordre judiciaire

L'article sur le partage d'informations continue de poser pb.

Demande suppression toute obligation d'informer le maire. Il pourrait se rapprocher des travailleurs sociaux dans certains cas, admet-elle, pour avoir confirmation de leur intervention. C'est tout.

Les professionnels étant sous la responsabilité d'un employeur, elle rejette l'idée d'un coordonateur. Seuls les pros des services concernés devraient être autorisés à échanger entre eux. **Conformément à l'esprit du texte réformant protection enfance…**

ANAS : réclame **suppression pure et simple de cet article**. La notion de « gravité » est trop subjective. **Par ailleurs gravité ne signifie pas « difficulté de traitement** du dossier » : dans ce cas les procédures sont normalisées. (judiciaires…)

Quant au coordonnateur, concerne la majorité de situations, où interviennent plusieurs personnes

A.D.F. : « **oui à liberté de conventions, non à un transfert de compétences** », estimant que ce projet **« introduit défiance à l'encontre des départements et leurs travailleurs sociaux [et] un ferment de conflit de compétence entre CG et communes** »

La CNCDH très critique sur le projet

Avis du 21/09. A dû s'autosaisir, ce qu'elle regrette.

Absence de cohérence globale : « 'texte **d'opportunité** qui semble vouloir répondre à la crise ponctuelle des violences urbaine nov. 2005 »

Malgré son titre « traite essentiellement des mesures de répression » , s'étonne qu'il n'ait pas « **été porté conjointement par garde des Sceaux** »

« **Logique de contrôle, de suspicion** » au risque de faire échouer lutte contre exclusions.

S'étonne que « le rôle pourtant indispensable des travailleurs sociaux ne soit pas précisé », comme celui des assocs. Demande que leur statut soit « mieux défini et garanti (…) **doivent pouvoir exercer leur mission en toute indépendance** »

Dénonce plusieurs dispositions c/ délinquance mineurs. **Juge « inopportunes » mesures de placement mineurs d'au moins 10 ans**. Et « disproportionnées et arbitraires », les durées de placement prévues. **Et fait « l'impasse sur l'après-éloignement, le suivi et l'évaluation** ».

Hospitalisations d'office : « recul des droits de la personne fragile ou malade »

Dispo sur www.commission-droits-homme.fr

Le groupement directeurs d'assocs et le PJJ-FSU s'inquiètent modification ordonnance 45 : apparition nouvelles peines et adaptation de la comparution immédiate seraient la fin de la spécificité de cette justice pour mineurs

CNAPE : réclame la disparition de ces mesures. Devrait « **être élaborée par le ministère de la justice et faire l'objet d'une concertation portant sur l'ensemble du texte de référence** »

La défenseure de enfants (Mme Versini) juge certaines mesures incompatibles avec la CIDE

Placer mineurs 13/16 en détention provisoire au motif qu'ils n'auraient pas respecté contrôle judiciaire (notamment placement CEF) : alors que les « **inconvénients et dangers** » de cette détention sont très « régulièrement soulignés »

« **Présentation immédiate devant juge** » : « jugements qui ne prendraient pas en compte personnalité et évolution récente » (éléments pris en compte remontant jusqu'à 18 mois). **Inadapté**

Procédure d'automaticité : interdisant au juge de prononcer admonestation ou remise à parents pour une 2° fois en 1 an. Inadapté « à **nécessité prendre décisions privilégiant mesures éducatives** ». « Important laisser à la 1° sanction la possibilité de jouer son rôle, quitte à pouvoir la confirmer »

Dispo sur www.defenseuredesenfants.fr

La Fédération des maires des villes moyennes Favorable à la reconnaissance du rôle du maire comme responsable animation et coordination de la politique de prévention de la délinquance

MAIS réservée sur les pouvoirs de sanctions qui lui sont attribués par le projet notamment « lorsqu'ils concernent les prestations familiales »

Pense que les dispositions c/ coordination du Conseil pour devoirs et droits des familles devraient être précisées

Même position dans majorité organisations représentatives maires de France

Pour une réforme cohérente de l'hospitalisation sans consentement

7 organisations (usagers et pro psychiatrie) ont porté un message à Matignon : il faut rénover la loi du 27/06/90 mais aller plus loin que les modif apportées par le projet de loi sur la prévention de la délinquance. Il faut **dépasser l'angle sécuritaire**.

Depuis 1990, 5 rapports ont fait des propositions et **il existe un consensus** usagers / familles / pros, ce qui est un bon départ pour une réforme

Demandent un cadre interministériel : santé, justice et intérieur et « le cadre d'un texte de santé publique »

Uniopss et FEHAP avaient écrit en ce sens au Premier ministre fin juin.

Les syndicats psychiatres s'étaient exprimés aussi

L'arbitrage est à Matignon dorénavant

16 assocs usagers et organisations pros : courrier parlementaires (15/09) demandant resituer débat dans révision plus globale, sous égide ministère santé (réflexion interministérielle)

Adoption du projet de loi par le Sénat : retouches et réactions

ASH – 29/09/06 – 06 289 - 12

☺ ☹

A lire attentivement bien sûr, et notamment tout ce qui a trait au secret partagé. Et comparer vos réactions avec celles du secteur : gravité / aggravation, est-ce un mieux, ou pas ? A vous de voir.

Adopté en 1° lecture par le Sénat le 21/09

Retouches en attendant son examen en 1° lecture par les députés

Question secret partagé : réécriture de l'art 5.

Si professionnel constate que **« l'aggravation** des difficultés sociales, éducatives ou matérielles » d'une situation appelle intervention plusieurs pros **« dans domaines (…) relevant des compétences du maire », il l'en informe ainsi que le Pdt CG**

Changement : d'abord **le CG doit être informé**, **on parle « d'aggravation »** et des domaines d'intervention **relevant compétences du maire**.

En outre si plusieurs pros interviennent dans même situation, désignation par maire d'un **coordonateur ne devrait pouvoir se faire qu'après « accord de l'autorité dont ils relèvent « et consultation du Pdt CG** ». S'ils dépendent tous du CG le maire devrait désigner coordonnateur proposé par CG

A noter : **travailleurs sociaux dépendent à 80 % des départements**, 4 % des communes et 16 % du mouvement associatif ou des CAF.

Nature des infos et finalité de leur partage : « **personnes soumises au secret pro ou obligation réserve ou discrétion (…) autorisées à partager entre elles infos à caractère secret afin d'évaluer situation, déterminer mesures d'action sociale nécessaires et les mettre en ouvre** »

Partage limité au « strictement nécessaire accomplissement mission action sociale »

Coordonnateur serait autorisé à **transmettre Pdt CG et maire infos confidentielles « strictement nécessaires à l'exercice de leurs compétences d'action sociale respectives** »

Saisine du juge des enfants par le maire aux fins de mise sous tutelle des prestations familiales, avec possibilité proposer coordonateur comme tuteur : cette tutelle s'exercerait « **dans le cadre de la mesure judiciaire** » et le coordonnateur : « fonction de délégué aux prestations familiales »

Travailleurs sociaux en commissariat : amendement vise à encourager leur présence à partir de conventions « **mission de prévention à l'attention des publics en détresse** ».

« Fonds pour prévention délinquance » : pour répondre à « l'insuffisance des moyens »

« **Meilleure lisibilité financements** » actuellement fondus dans politique ville + politiques sectorielles

« **Renforcer efficacité actions locales »** : évaluations qui conditionneraient les reconductions

Sanctuarisation crédits existants ou crédits nouveaux ? A suivre dans loi finances 2007

Gens du voyage, une nouvelle procédure d'évacuation : propose que dans communes respectant aménagement aires, propriétaire terrain indûment occupé puisse demander préfet évacuation sous 24 h (possibilité recours tribunal administratif dans ce délai)

Les professionnels ne sont pas rassurés

Continuent de condamner la stigmatisation de catégories de population

Uniopss « pour la 1° fois de son histoire pas en capacité de proposer amendements sauf à supprimer certains articles »

ATD Quart Monde : projet **conserve logique contrôle et suspicion**, « risque faire échouer lutte contre exclusions » fondée sur confiance

ANAS : «**Conseil d'Etat avait introduit notion de *gravité* dans souci de respect droit à la vie privée (…) le terme *d'aggravation* » moins limitatif**.

Pas de réelle garantie pour professionnels, mais multiplication procédures (Pdt CG destinataire infos) et **méconnaissance du travail social** quand « secret professionnel est mis sur le même plan qu'obligation de discrétion et devoir de réserve »

ANAS prévoit de se rapprocher assocs de maires.

Fondation Abbé Pierre : juge « **scandaleuse** » la nouvelle procédure d'évacuation gens du voyage

CGT santé : « amalgame entre délinquance et maladie mentale **est un affront, et même une insulte,** à ensemble communauté psychiatrique »

Mobilisation nationale le 10/10 à l'appel du Collectif national unitaire

Prévention de la délinquance et protection de l'enfance : textes en concurrence ?

ASH- 01-15 /09/06 – 06 257 - 12

☺☺ ☹

Une deuxième salve de réactions en quelque sorte. Autour de cet axe que nous soulignons depuis quelques mois déjà. A lire.

Le projet de loi réformant la protection de l'enfance a été adopté au Sénat le 21/06 et attend une **« fenêtre parlementaire »** dans la prochaine session pour examen par l'Assemblée nationale.

Le ministre « se bat » pour que la « première navette » soit terminée avant fin 2006.

Les professionnels s'inquiètent de la primeur donnée au projet sur prévention délinquance.

UNAF/Unasea/Uniopss/ GNDA/Andesi : courrier au 1° ministre c/ calendrier et méthode. « Aboutirait à dénaturer les dispositions les plus essentielles du projet de loi réformant protection enfance ». **Demandent la garantie d'une adoption de ce projet de loi avant celui de M. Sarkozy**.

ADF : annonce courrier au 1° ministre demandant **quelle suites gouvernement entend donner au projet de réforme protection enfance « dont le contenu est en contradiction avec texte proposé par le ministère de l'Intérieur** »

Le GEPSo vigilant sur le projet de loi c/ enfance

(Groupe national établissements et services publics sociaux) qui constitue une avancée mais n'a **pas éloigné tout risque d'amalgame avec le projet de loi sur la prévention de la délinquance;**

« Les questions du secret professionnel et du rôle et de la place des maires » : risque de confusion

PMI : favorable au renforcement prévu par la loi mais « dans logique prévention individualisée (...) éviter toute causalité entre prévention de certaines troubles et délinquance future »

Décloisonner services : favorable mais il faut qu'ils aient les moyens « réels » de leur mission ; regrette que le projet ne définisse pas « des obligations de moyens pour chaque département » : risque d'inégalités territoriales.

Un décret donne corps au contrat de responsabilité parentale – Réaction ANAS

ASH – 01 - 08/09/06 – 06 272 - 12

☺ ☹

Un peu de clarté sur cette mesure dont on a parlé bien sûr, mais qui maintenant est susceptible de s'appliquer. Le « comment » est donc le bienvenu.

Décret n° 2006-1104 du 01/09/06, J.O. du 02/09/06

Nouvel outil (loi égalité des chances) placé entre les mains des Pdts CG pour aider les parents en difficultés dans l'exercice de leurs devoirs éducatifs

Ceux qui refuseront la démarche « sans motif légitime » ou ne respecteront pas les engagements, peuvent être sanctionnés, notamment suspension allocations et complément familiaux.

Clauses du contrat : motifs et circonstances, rappel obligations titulaires autorité parentale, engagements, mesures d'aide, rappel des sanctions, modalité de réexamen situation, durée initiale.

Durée initiale du contrat ne peut excéder 6 mois, et quand il est renouvelé, sa durée totale maxima un an.

Situations pouvant conduire à le proposer : « absentéisme scolaire », « trouble porté au fonctionnement d'un établissement scolaire », « **toute autre difficulté** liée à une carence dd l'autorité parentale »

Pdt CG peut agir sur sa propre initiative, mais aussi être saisi par : inspecteur d'académie, chef d'établissement, maire, Dteur CAF et préfet.

Inspecteur académie seule autorité de saisine pour absentéisme et chef d'établissement idem pour trouble dans l'établissement.

Entretien ou courrier pour notifier proposition : **les parents ont 15 jours** pour donner accord, faire part d'observations, voire de leur refus.

Le décret ne donne pas de précision sur la notion de « **motif légitime** » (de refus)

Suspension prestations : il faut d'abord informer les parents (motifs) et si sa décision est prise, elle doit être motivée et notifiée.

ANAS : les bonnes raisons de ne pas l'utiliser
Diffuse un « mode de non-emploi du CRP »
Coercitif, **descriptif**: « contraire évaluation et accompagnement dans le cadre relation d'aide »
Le diplôme AS pose l'usager comme acteur de l'intervention d'aide., et ils ne peuvent agir dans un but de contrôle (code de déontologie).
La loi égalité chances prévoit que toute autre mesure peut être proposée en cas d'absentéisme.
L'ANAS écrira aux 52 Pdts de CG qui prévoient d'appliquer le CRP pour qu'ils accordent aux professionnels la liberté « d'utiliser les moyens adaptés à la situation des familles »

« Cadrer plus fortement la médiation de nuit »

ASH- 22/09/06 – 06 288 - 12

☺☺

Voici un autre champ, avec un positionnement sur rôle et transmission d'informations. Intéressant. Au-delà, informations sur ce champ particulier de la médiation. Qui travaille ou travaillera à vos côtés.

Entretien avec M. Gérard, fondateur animateur du « Réseau des Villes correspondants de nuit »
Le réseau va diffuser une charte de déontologie
Tient compte de la charte référence médiation (01)
La nuit donne « dimension paroxystique » aux pbs
Les travailleurs sociaux posaient la question du cadre déontologique de ces interventions
Concertation très large: les 30 villes du réseau, FFSU, DIV, commission déontologie sécurité
Le document évolue plus la restauration du lien social que la prévention de la délinquance. ??
Participation à prévention délinquance de « manière transversale » : connaissance quartier, présence récurrente.
Interventions sur rapport légal / illégal. Prévention détresse, proximité, pédagogie citoyenne aident certains jeunes à se remettre dans le droit : la délinquance cesse chez 90 % jeunes à l'âge adulte
Un volet consacré à transmission d'informations …
Les 3 composantes charte : identité métier, identité acte et identité éthique du correspondant de nuit
« **Tout ce qui relève de la sphère privée n'a pas à être communiqué à l'élu**. **Mais ce dernier, quand il est confronté à une situation de jeune en train de sombrer, doit pouvoir solliciter des solutions dans un objectif de protection** »
« Toute info nominative peut être échangée avec des partenaires dans le respect de la confidentialité , à condition qu'elle ne soit pas utilisée dans un but de sanction »
Occupation hall d'immeubles par ex : le rôle des correspondants nuit « n'est pas de dénoncer mais de trouver une solution permettant d'organiser autrement le rassemblement »
Depuis 12 ans, évolution. Preuve de maturité ?
« Dans 80 à 90 % des cas, la médiation permet la résolution du pb »
Peut être un apport précieux pour services jour : médiation, prévention spécialisée, services sociaux
La formation a évolué aussi.
Et la charte au sein du Réseau ?
Seuls les services qui l'auront adoptée pourront adhérer au réseau
Prochain chantier : référentiel métier pour les ≈ 1 000 correspondants de nuit.

« Quelle professionnalisation dans le travail social pour les diplômés descendants de migrants ?

ASH – 01 - 15/09/06 – 06 276 - 12

☺☺☺

Vous le savez, vous l'avez souvent pensé, vous n'avez pas osé le dire ou vous l'avez dit : eh bien là vous le lirez, et plus si vous désirez. Nous aimons : mérite de poser clairement les choses.

Mme Belhadj, sociologue, auteure recherche sur mobilité sociale des enfants des migrants
Enquête quartiers 2 communes région parisienne auprès ≈ 30 personnes chefs de projet, ML….
Débouchés pour enfants de migrants comme pour enfants milieux populaires dans les années 70
Concilier formation universitaire et aspirations : être utile (en plus souvent d'une activité militante)
Mais ce peut être un choix par défaut : « on nous propose presque toujours des emplois sociaux »
Il y aurait « **une présomption de compétences** » liée à l'ancrage territorial et social
Les travailleurs sociaux qui recrutent : veulent **des gens opérationnels très v**ite (souvent dans l'urgence). **Prise en compte diversité culturelle. Connaissance des jeunes qui les posent en conciliateurs ou médiateurs**.
Mais cela produit « **une catégorisation, voire une technicisation de ces emplois** » (Mme Belhadj)
Et pose **pbs éthiques** : si trop forte proximité, **risque confusion des rôles « au détriment de la distance nécessaire à toute intervention sociale »**
In *Revue française de sciences sociales – CEREQ*
Tel : 04 91 13 28 28 - 14,30 €

« Le travail social à l'épreuve du néolibéralisme »

ASH- 01/09/06 – 06 262 - 12

☺☺☺

Ne vous laissez pas rebuter par le titre : on ne va pas seulement vous parler du marché etc.., mais vous suggérer des moyens d'exister dans un contexte difficile. C'est une prise de position, c'est même un texte très engagé, on n'est pas obligé d'adhérer à tout mais on ne saurait se dispenser de méditer sur ce qu'il propose. Ecrire, s'exprimer, le faites-vous ? Prenez le temps de réfléchir.

M. Rouzel, Directeur de l'Institut européen Psychanalyse et travail social (Psychasoc)
Le **capitalisme** c'est investir (matières premières, force de travail), en tirer de l'argent, réinvestir la plus-value et s'enrichir, et ainsi de suite.
Dans le **néolibéralisme** plus-value déclinée aussi en davantage d'image, de bonne conscience, etc.. P. Bourdieu dit que c'est un : « **programme de destruction méthodique des collectif**s » (1998),
Quelle est la nature de la plus-value dans un travail social financé par de l'argent public ? « **Des semblants de valeur** ». Alimenter « la bonne conscience généralisée ».
Ne servirait-il qu'à « masquer les ravages du marché » ? Si tel est le cas, alors il entre aussi dans cette logique, il se transforme en « **cosmétique** » et la pauvreté des uns est la

plus-value des autres.

« Une mascarade, qui cache tout en montrant » chômage, exclusion, stigmatisation… ?

Formation en travail social : on ne part pas d'un réel (souffrance du sujet, agencements institutionnels vivre ensemble…) mais d'une « **réalité virtuelle** ». Il s'agit d'un « **formatage** »

Travaux de recherche ? « **mélange de savoirs universitaires (…) de tics de langue patents, (…) de langue de bois** » Matrice pour façonner un professionnel qui sera à sa place dans le système.

Enseignement éclaté, VAE (faire entrer des années dans des cases), normes ISO, statistique…

Pour intégrer des institutions dont les directeurs se technocratisent, restent de plus en plus dans leur bureau et où on demandera aux professionnels de ne pas se poser de questions.

On constate un **malaise** sur terrain : démobilisation, arrêts maladie même si des équipes résistent.

« Le travail social est la mise à ciel ouvert du symptôme criant d'une société malade » et un clinicien doit faire parler le symptôme. Mais on n'entend guère les travailleurs sociaux.

Il faut « écrire, occuper l'espace public, déranger (…) produire des zones d'effraction dans le discours dominant **»**

Ni faire un bruit énorme ni une révolution mais « **une pratique de subversion, la version du dessous** ». Il n'y a pas de recette ni de méthode.

« La parole est débranchée des effets de vérité » :alors il faut ruser. Les travailleurs sociaux le font au quotidien : dans l'espace public c'est différent

« Comment créer et occuper des enclaves qui échappent au système ? »

Dire que le sujet existe et se loge dans la parole : le dire **au sein du travail social, en formation, dans les établissements et dans l'espace public**.

Prendre **l'insertion** d'abord « **comme insertion d'un sujet** dans une parole et des actes qui lui appartiennent et lui permettent de se déloger des stigmates où le discours dominant l'assigne »

Dans l'évaluation, être rusé c'est glisser entre les chiffres des morceaux cliniques

Sur le plan institutionnel : « si possible embarquer les personnels de direction, les services généraux, les secrétariats dans une aventure créatrice»

« **Inventer sans cesse occasions de se parler** » : faire du lien social. **Permet d'inventer**.

« L'entreprise naturellement bonne, les structures d'insertion culturellement déficitaires »

ASH- 29/09/06 – 06 292 - 12

☺☺

Voici de quoi mettre du baume au cœur des travailleurs sociaux en général et accompagnateurs à l'emploi en particulier. C'est un point de vue, à lire comme tel. Mais des choses qui doivent être dites aussi et qui amènent des questions de fond.

M. Labbé, sociologue, consultant GESTE

On parlait d'accompagnement **vers.** Aujourd'hui on accompagne « **dans** » l'emploi, les intervenants sociaux devant s'impliquer avec les entreprises.

C'est un grand changement pour les intervenants : le binôme usager-conseiller devient triade usager-conseiller-entreprise (aux intérêts non convergents).

Insister : les difficultés se résolvent dans la globalité. Ne pas opposer social et économique. « Si l'économie sans le social est inhumaine, le social sans l'économie est exsangue (…) **y aller, vers l'entreprise… mais sans naïveté** »

L'effort est-il à réaliser uniquement par les intervenants sociaux ? S'acculturer, accompagner, et ce sera « gagnant-gagnant », entend-on.

Mais si social et économique sont étanches, pourquoi ne serait-ce le fait **que** du social ? On sait bien que les intervenants recherchent des solutions.

Plane toujours sur eux le soupçon de militantisme. Mais les choses ont changé depuis les années 70 quand la prévention spécialisée était à l'origine des chantiers d'insertion.

Et aux demandeurs d'emploi en difficulté, on propose emplois peu rémunérés, pénibles, précaires avec recrutements très sélectifs, discriminations… Même si les entreprises ont des contraintes (productivité, etc.), elles sont rares les entreprises « citoyennes ». D'ailleurs on en parle beaucoup.

Les entreprises créant la richesse face à l'intérêt général coûteux ? Conception dangereuse, aboutit à parler de **« handicap social » des publics en difficulté : plus efficace de les reléguer ?**

Les intervenants sociaux sont dans une position difficile, face à des entreprises absoutes d'avance, et constatant le décalage entre efforts et résultats.

Pour autant il ne faut pas se résigner, il faut « civiliser l'entreprise ».

Propositions d'un groupe de travail DGAS pour améliorer l'accès à la domiciliation

ASH- 22/09/06 – 06 287 - 12

☺ ☹

Voilà ; en creux se dessine un état des lieux bien peu reluisant. Propositions intéressantes. A suivre.

Réunissait notamment Unccas, Uniopss, FNARS

Insuffisance de l'offre : et sans domiciliation, les SDF ne peuvent accéder aux droits sociaux

Manque de moyens et de coordination

Implication CCASS considérée comme trop faible.

Proposition d'agrément et d'attestation uniques

Que les préfets agréent un nb de lieux suffisant

Elaboration référentiel pour pros assocs et CCAS

Lever obstacles à l'accès aux droits : subordonner les refus de domiciliation à des motifs légitimes + principe de « **non-abandon** ». Devoir de réorienter

Demander aux banques de reconnaître l'attestation comme justif domicile.

Modifier régime inscription gens du voyage : réduire à 6 mois (au lieu de 3 ans) la durée de rattachement nécessaire à une commune

Coordination et suivi + rappel de leurs obligations aux CCAS

Préparation guide domiciliation pour 1° trim. 2007

Etudes et informations

ASH- 01-08-15-22-29 /09/06 – 06 260 - 12

☺☺

Un peu technique la 1° étude ? Des chiffres et des sigles c'est vrai, mais valent la peine de s'y pencher néanmoins : vous saurez quelles professions augmentent ou pas, et partant, quel niveau progresse dans le secteur. C'est important : on parle de vous

Et puis les informations habituellement dispersées en *Brèves* sur le – les métiers en général

« Les étudiants et les diplômés des formations aux professions sociales de 1985 à 2004 »
20 000 étudiants en 1985 : 54 000 en 2004
Nb diplômes délivrés a triplé : 20 000 en 2004
Tous les métiers n'ont pas la même évolution
« **Professions canoniques** » évoluent moins que les autres : AS + 45 % ; ES + 61 % ; ETS + 25 %
En revanche : CESF + 124 % ; EJE + 133 % ; ME + 148 %
Et encore plus marqué : nb d'AMP en formation multiplié par 7.
Croissance due également à la création de métiers qui n'existaient pas en 1985 : AVS, TISF
La forte augmentation du nb d'étudiants surtout liée aux diplômes de niveau V (AMP et AVS) **et IV** (TISF, ME)
Et les niveaux III (AS, ES…) sont passés de 82% à 52 % de l'ensemble des étudiants.
Niveau II (DSTS) : 583 inscrits en 2004
Formations niveau III : les plus sélectives (10 à 20 % des candidats retenus) mais 90 % de diplômés
Femmes : + 95 % des CESF,TISF, AVS et EJE, **un peu + 70 % des ES et ME**, **63 % des formations supérieures en travail social** et 26 %des ETS
DREES – Etudes et résultats n° 513 – 08/06
Dispo sur www.sante.gouv.fr

La bonne insertion dans l'emploi des diplômés en travail social confirmée
Etude sur devenir jeunes sortis formation en 2001
La plupart d'entre eux s'arrêtent au niveau III (AS / ES / EJE / CESF…) ou IV (ME).
90 % des **III** estiment avoir atteint niveau souhaité (22 points de plus que l'ensemble du même niveau), 48 % ont trouvé un emploi, 18 % difficultés financières et 14 % « lassitude » des études.
53 % **ME** estiment avoir atteint niveau souhaité, 41% évoquent raisons financières
80 % diplômés 01 trouvé emploi en moins 3 mois
Dans les autres secteurs, entre 2,1 et 2,4 mois
Premiers contrats plus durables : 40% démarrent avec CDI (contre 30 % ensemble diplômés), mais CDD majoritaires et supérieurs aux autres secteurs
Mais **intérim quasi-inexistant** (20 % ensemble débutants même niveau). Contrats aidés rares aussi.
Consolidation plus rapide : 2,5 ans après sortie formation 95 % des III et 88 % des IV en emploi
Seuls 5 et 8 % ont connu chômage ou inactivité
Part emplois stables après 3 ans : 81 % pour III et 78 % pour IV, supérieurs aux autres secteurs
Emploi correspondant diplôme : 90 % des niveau III, 80 % ME
DREES Etudes/résultats n°519– www.sante.gouv.fr

La Belgique dans le collimateur de la Commission européenne pour avoir limité l'accès à ses écoles d'éducateurs
La Commission va l'interroger car **la possibilité de poursuivre ses études dans un autre pays est un principe fondamental européen**.
Ce type de poursuite demandes plusieurs années

Les contours du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale sont définis
Arrêté du 02/08/06, J.O. du 25/08/06
Diplôme de niveau I, destiné aux cadres, ce DEIS se substitue au DSTS depuis le 01/09/06
Accès : notamment un diplôme en travail social (Etat) au moins niveau II (voir autres possibilités)
Organisation : 3 ans et 3 domaines. « Production de connaissances / conception et conduite d'action / communication et ressources humaines »
700 h formation théorique + 175 h étude de terrain
Allégements possible et VAE également

Le diplôme d'état d'ETS
Décret n° 2005-1376 du 03/11/05, J.O. du 05/11/05
Arrêté du 26/01/06, J.O. du 03/02/06
A pris relais certificat d'aptitude aux fonctions ETS
Diplôme niveau III (comme ES)
- Accompagnement éducatif
- Formation professionnelle
- Encadrement de la production

Le diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
Décret n° 06 – 255 du 02/03/06,J.O. du 05/03/06
Arrêté du 11/04/06, J.O. du 26/04/06
1° rentrée : formation plus étoffée que celle du certificat d'aptitude qu'il remplace
Mieux préparer à l'aide et l'accompagnement des personnes « fragiles » dans leur quotidien

Assistantes familiales : règles d'agrément fixées
Décret n°2006-1153 du 14/09/06, J.O. du 16/09/06
Entrée en vigueur au 01/01/07
Toutes précisions sur le dossier à fournir.

Une école d'AS en Polynésie
Une quinzaine d'étudiants dans la 1° promotion
Jusqu'à présent devaient se forme en métropole

Nouvelles mesures pour accélérer les créations d'emplois

ASH- 08/09/06 – 06 270 – 21 / Le Monde – 31/08/06 – 06 270 - 21

☺

Encore de nouveaux mots, futurs sigles, à intégrer ? C'est vrai. Il est vrai aussi que le plan porte une grande attention aux ZUS, aux jeunes, à votre public en somme. A lire donc soigneusement et à suivre surtout, comme bien souvent.

Toucher tous les territoires
Situation **ZUS** où le taux chômage est « le double de la moyenne nationale » : pour revenir à cette moyenne, il faut orienter **200 000 emplois**
Mise en place dans chaque ZUS de « **groupes solidarité emploi** »: améliorer suivi chômeurs.
Réunir tous les acteurs concernés et tous les instruments disponibles, en direction des moins qualifiés, victimes de discriminations….
« **Objectifs précis et mesurables** » :notamment réduction taux chômage entre ZUS environnement
100 premiers groupes « avant la fin de l'année » dans les

100 zones franches urbaines

Courant 2007, les 750 ZUS devront en bénéficier

Redéploiement moyens **ANPE** vers les ZUS prévu

Un« **suivi personnalisé très renforcé** » lancée avant fin 06 pour 15 000 jeunes diplômés ZUS

20 000 places sup pour formation aux savoirs fondamentaux, accompagnement jeunes bac + 3 en CIVIS et développement parrainage

Prime 1 000 € pour employeurs publics qui mobiliseront le PACT en faveur de jeunes des ZUS

Toucher tous les publics

Offres d'emploi non satisfaites : des « actions préparatoires au recrutement » pour chômeurs non indemnisés, **notamment 220 000 jeunes CIVIS**

Formation adaptation au poste de travail (3 mois) à l'issue duquel l'entreprise doit les recruter pour emploi durable (CDI / CDD + 6 mois). 5 000 actions prévues d'ici fin 2007

Créations d'entreprises par chômeurs : simplifier conditions d'accès aux aides, dans le sens d'une logique de « guichet unique »

A noter accord partenariat entre ANPE et APCE

Embauche petites entreprises : suppression dernières cotisations patronales au niveau du SMIC (01/07/07) pour entreprises moins de 20 salariés

Représentent 96 % des entreprises et emploient 5,8 millions de personnes

Avec les allégements on risque « **effets seuil** » : aujourd'hui plus 50 % salariés payés entre 1 et 1,6 SMIC (Insee). ***A noter*** que la Cour des comptes, les estime efficaces pour emploi tertiaire non qualifié

Incitations assocs pour embaucher CAE **+ 50 ans, bénéficiaires ASS depuis plus 2 ans**

Chômage : chiffres, commentaires, nouveautés

ASH- 01-15-22 /09/06 – 06 261 – 21 / Le Monde – 07-08-30 /09/06 – 06 261 - 21

☺ ☹

Bon, les derniers chiffres ne sont pas bons : ce sont les indicateurs surtout dirait-on qui sont de nouveau inversés. Cela reste à manipuler avec précaution… et à suivre bien sûr. Et puis des infos et encore des infos dans ce paysage parfois embrouillé de chiffres, contestations et initiatives de toutes sortes

Légère hausse du chômage à 9 %
au mois d'août

Fin juillet chômage sous la barre des 9 %

A la fin août le nb demandeurs d'emploi de catégorie 1 a baissé de 200 (2 159 700 chômeurs):

Retour à 9 % et au sens BIT à 8,9 %

Plus de « primo demandeurs », notamment fin de scolarité et activité plus réduite des saisonniers

+ 0,3 % moins 25 inscrits ANPE

Taux tjs élevé pour cette tranche d'âge : 21,6%

Chômage longue durée aussi en progression alors qu'il baissait depuis plusieurs mois

Entrées ANPE pour licenciements et fins CDD augmentent aussi alors qu'elles baissaient en 07

Sorties ANPE pour « reprise emploi déclaré » en baisse par rapport à 07 mais en baisse par rapport au trimestre précédent (source ministère)

M. Borloo : « tendance lourde reste à la baisse et le passage sous la barre des 2 millions de chômeurs courant 07 reste l'objectif »

Mise en place des incitations à reprise d'un emploi pour bénéficiaires RMI, ASS et API au 01/10/06

AC ! dénonce la progression du nb de radiations.

Taux sortie ANPE pour radiations : 10 % en 2006 (contre 2,7 % en 1992)

Un chômeur a 2,7 fois plus de chance de sortir des listes pour reprise d'emploi que pour radiation en 2006 (contre 21,7 en 1992)

Et les chiffres officiels ne tiennent pas compte des sanctions Assedic (pas encore publiées)

Nouvelles règles d'indemnisation après leur aménagement par la convention assurance chômage du 18/06/06

Circulaire Unedic n° 2006-19 du 21/08/06

Dispo sur www.assedic.fr

100 000 demandeurs d'emploi confiés au privé par l'Unedic

17 lauréats (peu d'assocs) retenus pour accompagner retour emploi chômeurs indemnisés. Fait suite expérimentations sur quelques milliers

A partir 01/11/06 et pour un an : 46 000 personnes suivies (réparties nationalement). Sur deux ans 100 000 personnes (marché de ≈ 168 millions)

Directeur ANPE : coût moyen d'un suivi par ces organismes ≈ 3 400 € ; l'ANPE évalue un suivi « classique » par ses services à 650 € et son « accompagnement renforcé » à ≈ 1 200 €.

Pour résultats identiques : à populations comparables, taux de sortie 35 % au bout 6 mois

ANPE coûterait 3 fois moins cher…

Rappelle qu'ANPE suit 3 millions chômeurs par an

Obligations ANPE envers salariés CNE licenciés

Instruction ANPE n° 2006-32 (27/02/06), B.O. n°3

Doivent bénéficier d'une « offre de service lisible, proche de celle délivrée pour les adhérents de la CRP » : référent unique et suivi personnalisé mensuel + accès prestations et suivi dans l'emploi

Emploi, informations du mois

ASH- 01-08-22 //09/06 – 06 266 – 21 / Le Monde – 31/08 & 08-14-15 /09/06– 06 266 - 21

☺ ☹

Bon les créations d'emplois sont là, et c'est à lire même si c'est un peu compliqué. Le détail en dit plus que le titre bien sûr. Intéressant. Un peu ardu le bilan sur les contrats aidés ? Nous ne traitons que les points principaux : à lire. Et des petites informations, se lisent vite.

Près de 130 000 emplois créés 1° semestre 06

+ 0,4 % (après + 0,3 % les 2 derniers semestres).

« Meilleure performance depuis 5 ans » (M. Borloo)

Concerne **notamment PME et secteurs construction et tertiaire**. Unedic : « le besoin de services à la personne est loin d'être saturé »

Construction : un quart créations d'emplois sur 1 an alors qu'il ne représente que 8 % emploi salarié

Industrie reste point faible : **- 0,4 %** au 2° trim. (parmi diminutions les plus faibles depuis 5 ans). Emploi industriel représente 12 % total emplois (chiffre divisé par 2 en 20 ans)

Intérim et contrats courts semble voie choisie par employeurs : **+ 50 % nouveaux emplois dans le tertiaire sont intérim.**

Le chômage diminue mais presque autant d'entrées au chômage qu'avant : turn-over généré par ces contrats courts (Unedic)

ANPE : plus d'un million d'offres d'emplois durables (dont 750 000 CDI) depuis début 2006, soit une progression de 14 % par rapport à 2005

Plus de 40 % des offres d'emploi de l'ANPE sont des contrats

durables (plus de 6 mois). ***A noter que*** le CNE » est un CDI ».

Contesté, le CNE aurait permis de créer en un an plus de 50 000 emplois
≈ 50 000 intentions d'embauches mensuelles, soit 583 000 depuis sa création (08/05)
≈ 10 % CNE signés : création nette, et 10 % anticipation sur emplois à créer plus tard.
Le patronat demande son extension aux entreprise de moins de 50 salariés

Premier bilan sur les contrats aidés de la loi « Borloo » de janvier 2005
247 000 personnes en ont bénéficié en 2005
135 000 ont débuté un CAE, 18 000 un CA, 88 000 un CIE et 6 000 un CI-RMA.
Déploiement rapide CIE / CAE (forte croissance à partir 09/05) mais plus difficile pour CA / CI-RMA
CI-RMA : moins de 3 000 par trimestre
L'objectif prioritaire de mobiliser ces contrats pour les jeunes (2° trimestre 2005) **a marché**.
CAE : 35 % bénéficiaires moins 26 ans en 2005 (14% en 2004 pour contrats équivalents)
CIE : 2 fois plus de jeunes que dans ancien contrat
Titulaires RMI / ASS : **moins nbx** dans contrats secteur non marchand (30 % contre 43 % en 2004 pour CEC/CES). Idem personnes handicapées et chômeurs longue durée.
Ministère : dû à **« montée en charge graduelle »** du CA qui leur spécialement destiné
Le CAE a été le vecteur principal de ces emplois
Assoc restent principaux employeurs contrats aidés secteur non marchand. Moins établissements scolaires et plus sanitaires publics
Formation : prévue dans 54 % CAE non-marchand, 19 % CIE et 85 % CA. Majoritairement destinées à « adapter salarié à son poste de travail »
Accompagnement social : « quasi-inexistant » dans secteur marchand (6 % en moyenne)

Le nb d'allocataires du RMI a de nouveau augmenté au deuxième trimestre
Avait baissé pour la 1° fois en 4 ans entre janvier et mars (-0,8 %) ; **mais + 0,7 % entre avril et juin**
+ 2,4 % sur un an (moins important qu'avant)
Montant versements : + 4,9 % en un an
Ancienneté dans dispositif : + 1 mois en un an
Mesure spécifique aide à emploi : + 5,2 % sur 1 an, dont 41 000 contrats aidés (33 000 CA)
Chiffres RMI ont toujours reflété ceux du marché emploi, mais avec décalage. Pas surprenant que ne se répercute pas encore l'embellie. Et tous les départements ne sont pas en hausse.
DREES n° 520 - 09/06 – www.sante.gouv.fr

La justice européenne conteste le plan d'urgence pour l'emploi
L'exclusion salariés – 26 ans du calcul des effectifs contraire au droit européen (Avocat général Cour justice)
Plainte des syndicats contre 1 ordonnance 2005

Le Collectif Alerte
Continue à travailler avec les partenaires sociaux.
Thème 2006 : « accès des personnes défavorisées à un emploi permettant de vivre dignement »

Les collectifs de chômeurs
Demandent à être reçus par M. Borloo dans le cadre de la réflexion sur modernisation dialogue social
Les chômeurs aussi sont concernés par les changements du code du travail

Contrats aidés et heures d'équivalence
Description, et notamment de ceux auxquels les assocs peuvent avoir recours
+ article sur le « feuilleton » des h d'équivalence
« Revue de droit sanitaire et social »
n° 4 – 07-08/06 – Ed. Dalloz

Remboursement des trop-perçus de la PPE : examen de situations au cas par cas
Pour 250 000 personnes ayant choisi mensualisation
Pas de remboursement, « pour [ceux] ayant perdu leur emploi » ; « et délais de paiement possible »
Un audit **va être lancé sur cette prime « notamment sur les dispositifs de lutte contre la fraude ». Un rapport de la Cour des comptes fait état d'un taux d'anomalies « anormalement élevé » et de fraudes**

Attribution des logements sociaux

ASH- 01-08 /09/06 – 06 264 - 22

☺ ☹

C'est toujours un peu ahurissant de lire que l'on ne connaît pas tel ou tel élément, en l'occurrence la demande de logements sociaux.. C'est à parcourir... et à suivre. Quant à la Mission interministérielle, son bilan est comme d'habitude... et c'est bien dommage... et il recoupe le premier rapport.

« **Rapport évaluation : dispositif enregistrement départemental unique des demandes**»
Appelle à une refonte du dispositif créé en 1998, dit du « **numéro unique** »
Visait à garantir prise l'inscription sur liste d'attente et priorité de traitement au-delà délai trop long
Mis en place mais **sans « véritable système de gestion de la demande** »
Imprécisions, erreurs de saisies, pratiques pour préavis renouvellement des dossiers très variables et lacunes dans l'examen dossiers hors délai.
Le « **numéro unique ne permet pas de cerner demande** (…) délai d'attente prévisible pas connu »
Suggère remise à plat avec **3 objectifs** : demandeur au centre dispositif de gestion, meilleure connaissance de la demande et plus grande transparence politiques attribution.
Structure de pilotage transversale et interministérielle: harmoniser outils d'information et pratiques de gestion
Créer un formulaire unique demande logement (permettrait rationaliser et stabiliser enquêtes)
Examen systématique demandes de plus de 3 ans et contrôle par l'Etat demandes en délai trop long.
Dispo sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Miilos : nb « non négligeable » d'irrégularités
Rapport annuel de la Mission interministérielle inspection

logement social.

Sur les 24 opérateurs observés, près de 50 % ne respectent pas les règles fixées, à des degrés divers

31 organismes attribuent **en dehors procédure réglementaire d'examen obligatoire par la commission d'attribution.**

26 attribuent à demandeurs dont les ressources dépassent le plafond (parfois de très peu)

22 demandent pièces non exigées par la loi

Et dans 17, « **l'application de la réglementation liée à la délivrance du numéro d'enregistrement départemental s'est avérée défaillante** »

Dispo sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Congrès USH et Infos du mois

ASH- 01-22 -29 /09/06 – 06 259 – 22 / Le Monde – 22-2325 /09/06 – 06 259 - 22

☺ ☹

On construit, et aussi en terme de propositions, garantie impayés et divers schémas d'accessions à la propriété. C'est à lire, et bien sûr c'est à suivre. Ne peut donner des résultats que dans quelque temps. Mais incite à sortir de la grisaille qui teintait toujours cette rubrique. Maintenant il nous faut attendre des bilans précis. Pour l'instant le seul disponible est celui de la procédure 2004 contre les expulsions : lisez et vous ne serez pas étonnés, toujours reviennent les mêmes choses et l'on sent malgré soi rôder à nouveau la grisaille.

L'USH s'inquiète dégradation financement

Congrès du 19 au 21 octobre

Barèmes APL sous-actualisés ; hausse 0,5 % taux prêts des livrets A (prêts accordés aux bailleurs sociaux pour construire) et augmentation coût production; fonds propres HLM très sollicités…

Dégradation équilibres économie logement social

Demande à l'Etat « de régler au plus vite la dette qu'il a envers les organismes »

M. Borloo s'engage à **baisser de 0,2 % le taux des prêts**

Il a annoncé une **hausse de 1,8 % des APL** effective au 01/01/07 (budget 2007)

Logements locatifs sociaux

M. Borloo se réjouit de « **l'accélération** de la production dans tous les secteurs du logement »

2006 : 430 000 demandes de mises en chantier déposées et 555 700 permis de construire délivrés. « Un record depuis 27 ans »

Pour 2006 : 90 000 à 100 000 logements sociaux prévus dans le secteur public et 30 000 à 35 000 dans le secteur privé

Accession à la propriété

Ministre logement annonce dispositif de « **portage foncier** » (opérationnel au 01/01/2007)

Les ménages ne remboursent que la maison dans un 1° temps et l'achat du terrain est confié à un tiers.

Ensuite seulement un autre prêt prend le relais du 1° pour l'achat du terrain

Devrait concerner ≈10 / 20 000 habitations par an

Ménages dont ressources ne dépassent pas barèmes HLM : achat étalé sur 40 ans, **remboursement équivalent loyer HLM**

Si difficultés paiement, l'accédant a la garantie que son logement sera repris et lui relogé

Organismes HLM et promoteurs privés pourront lancer programmes, avec appui collectivités

Projet de loi pour couvrir loyers impayés

La Garantie des risques locatifs (GRL) devrait être en place à partir du 01/01/07. Aujourd'hui existent assurances « impayés » mais elles imposent critères dans le choix des locataires et Locapass, qui ne couvre que les 3 premières années de location.

La GRL vise un public plus large (contributions autres que celles du 1% logement) et toute la durée du contrat de location.

Modalités (financement etc..) restent à « inventer »

Prévention des expulsions : quelle est l'efficacité des « dispositifs Borloo » ?

Enquête réalisée par Fors-Recherche (demande USH) sur résultat circulaire 05/04 permettant de lever la procédure pour locataire « de bonne foi », s'engageant à apurer sa dette (maintien APL)

15 000 signataires protocole : 20 % « n'ont pas pu ou su reprendre durablement leur paiement ». Des protocoles n'ont pas abouti positivement : réticence CAF à régler bailleur arriérés APL. Manque d'un accompagnement social conséquent.

Insuffisance coordination dispositifs et mobilisation

A noter loi cohésion sociale 2005 a modifié ce texte : engagement Etat dans protocoles n'est plus obligatoire. Pour nbx organismes HLM c'est les « vider d'une partie de leur contenu »

Fors-Recherche regrette que les mesures ne soient pas plus axées sur « un repérage et un traitement plus réactif » grâce à mobilisation partenariale

Le développement des « ateliers santé ville »

ASH- 22/09/06 – 06 282 - 23

☺

En attendant la signature desdits CUCS bien sûr mais c'est bon à savoir, à utiliser pour des projets, pourquoi pas ? Et comme tendance c'est intéressant. Dans le sens général de l'accès aux droits.

Santé affirmée comme un des thèmes prioritaires de la politique de la ville. Décision de généraliser les AVS dans le cadre des futurs CUCS

Intégrés plans régionaux santé publique (PRSP) :

- Connaissance / identification besoins santé
- Actions santé publique et prévention
- Accès système soins et santé

D'ici à 2008 les quartiers prioritaires politique ville doivent être couverts (160 nouveaux en 2006, dont 140 déjà créés) : dotation complémentaire 4 millions (DIV)

« **Projets locaux et territoriaux** » : financement politique ville et PRSP

Soutien scolaire : un bilan et les perspectives

ASH- 08/09/06 – 06 268 - 24 / Le Monde – 07/09/06 – 06 268 - 24

☺ ☹

Un peu cruelle la juxtaposition, nous l'avouons… mais nous ne l'avons pas inventée. A vous de juger

Les programmes de soutien scolaire critiqués dans un rapport

Affiché comme une priorité pour 06-07, le soutien scolaire est inscrit dans la loi Fillon (PPRE).

L'an dernier expérimentation dans 8 500 classes primaires et 149 collèges.

Rapport de l'inspection générale EN : « **grande diversité et faiblesses évidentes** »

Les inspecteurs ont tenté guider les écoles mais « pratiques diverses » ; collèges plutôt seuls.

Le choix des élèves est varié : leur proportion allant de 3 à 68 % d'une école à l'autre et de 4,8 à 30 % des sixièmes d'un collège à l'autre. Pas de critères objectifs disponibles en dehors des évaluations nationales CE2 et 6°

La plupart des collèges ciblent les élèves en très grande difficulté et une petite partie à ceux qui ont des difficultés moyennes.

Contenus pédagogiques programmes: « **extrême disparité** » En collège, souvent **actions déjà faites et « dans ce cas pas d'avancée significative** ».

Pas de « nouvelles réponses (…) notamment sur le plan de la personnalisation des approches »

Cette année on devrait avoir des documents d'accompagnement aidant à « **identification rigoureuse des publics concernés (…) nécessité d'une approche stratégique globale** »

Sont prévus 2 guides pratiques en ligne le 15/09/06

Dispo sur www.education.gouv.fr

Vers une extension progressive des PPRE

Il doit être proposé aux parents ou responsables légaux par le directeur ou le chef d'établissement **quand l'enfant** « **risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle** »

Elèves rencontrant **difficultés importantes ou moyennes** risquant de compromettre leurs apprentissages.

Pour les élèves qui ont des difficultés graves, existent au collège des prises charge spécifiques

Pour la rentrée sont particulièrement ciblés : CP / CE1 et sixièmes.

Informations à l'occasion de la rentrée scolaire

ASH- 08-15/09/06 – 06 271 – 24 / Le Monde – 9-10-13-15-22 / 09 /06 – 06 271 - 24

☺ ☺ ☹

On en parle, on en reparle, on en dit tout et autre chose : aussi faisons-nous un topo sur la carte scolaire. Et aussi un point sur le traitement de la violence, et une pause sur les caractéristiques générationnelles d'élèves dont on dit tant de choses…Mais la rentrée c'est aussi une opportunité pour se pencher sur l'Enseignement en général (cf. rapport OCDE). Et d'autres informations, fragments de réalité pour essayer d'y voir clair… et large. Et pour ouvrir peut-être un livre qui nous a plu.

Carte scolaire

Créée en 1963, elle fait l'objet nbx détournements : en 2001 3 ans après entrée dans le secondaire, 10 % enfants fréquentent établissement hors de leur secteur et 20 % inscrits dans le privé

M. de Villepin écarte sa suppression mais ministre éducation chargé d'ouvrir une « **concertation** » sur cette question : avec chefs d'établissement, enseignants, parents et élus

Revoir la carte pour éviter qu'elle ne coïncide avec celle de la ségrégation urbaine ? Cela dépendrait des CG : compliqué, bcp paramètres (démographie, transports…) et politiquement délicat.

Remettre à plat système dérogations et **développer assouplissements ?**

Renfoncer les moyens ZEP ?: Pistes de travail

Carte scolaire : la fin d'un tabou

M. Dubet (EHESS) et Mme Duru-Bellat (CNRS)

Ne contribue pas à l'égalité des chances : elle reflète et cristallise inégalités sociales creusées entre territoires, et phénomènes d'évitement

Mais **sa seule suppression « serait probablement un remède pire que le mal** » : loi du marché

La question reste celle des conditions d'éducation offertes à tous

Il y aura des limites à la redéfinition des secteurs

Pour que les familles acceptent les contraintes, il faudrait un **« effort considérable en faveur des établissements aujourd'hui les plus défavorisés** »

Moyens, gestion personnel….

Plus 20 ans d'expériences d'assouplissement

Assouplissements tentés de 83 (M. Savary) à 93 (Bayrou) : desserrer sectorisation (6° par ex.) dans des départements dont la liste s'allonge peu à peu

Aboutit à la coexistence de tous les cas de figure

93 - 97 (M. Bayrou), coup de frein à ces pratiques

Aucun véritable suivi de ces expériences

Un système assoupli en Europe

Italie : supprimé. Etablissements fixent critères de recrutement. Avec priorité aux résidents proches

Espagne : parents expriment 3 choix et administration y répond en fonction places dispos Critère proximité important mais on peut choisir aussi proximité lieu de travail par ex.

UK : système presque identique au nôtre (public)

Allemagne : dans secondaire parents choisissent et établissements doivent accepter enfants. Si plus de place, il faut demander ailleurs. Pour primaire, certaines régions demandent inscription dans école proche domicile (dérogations possibles)

Violence scolaire

Présence policière permise au sein des établissements, mais

pas systématisée

Circulaire interministérielle renforce mesures

Invite EN à renforcer **ses relations partenariales** : maire, police, justice, assocs… et les parents

Le chef d'établissement peut, après information du CA, demander aux services police d'organiser une permanence d'un agent dans l'établissement.

Actions de prévention, écoute personnels et élèves, intervention si pb.

2 guides pratiques : conduite à tenir si bizutage, violences etc.. et repères précis en matière légale et pénale notamment.

Une enquête EN : portrait génération 2005

30 000 élèves (CM2 et 3°) : précédente en 94

Très sensible à lutte contre discriminations, écologie ou liberté d'expression mais n'hésite pas à « prendre plus de libertés » que celle de 94.

« Pas de différence notable entre les élèves ZIP et ceux des autres établissements ».

Différence avec 94 : « assez sceptiques vis-à-vis de bonne volonté chômeurs à trouver du travail »

« Importante régression des attitudes dans le domaine vie scolaire » : moins critique à l'idée de mentir aux professeurs ou copier par ex.

A noter note de vie scolaire instaurée collège…

« Les attitudes à l'égard de la vie en société des élèves de fin d'école et de fin de collège »

Dispo sur www.education.gouv.fr/stateval

Rapport OCDE 06 : l'école, France 9/20

Titulaires diplôme fin d'étude secondaires (CAP / BEP / BAC) : 80 % d'une classe d'âge en France contre 90 % en moyenne pays OCDE

Taux chômage 20/24 ans sans diplôme : 23,7 %. Le plus fort après Pologne et République tchèque

Taux obtention diplôme universitaire : 22 % contre moyenne de 24 % mais 21 % sortent du système universitaire sans diplôme. Pb orientation

Dépenses un peu plus fortes que la moyenne mais fortes disparités.

Enseignement jusqu'au bac : 4,2 % PIB contre une moyenne 3,9 % et **pour le secondaire le coût annuel par élève dépasse la moyenne de 24 %**

Explications : taux le plus fort de redoublants, programmes très chargés donc bcp heures d'enseignement et nb d'h par enseignant inférieur à la moyenne (salaires débutants inférieurs moyenne)

Pas d'effet notable sur les résultats ni sur la réduction des inégalités : scores plutôt décevants en math, surtout que l'on y consacre 15% du temps. Et 1 élève de 15 ans issu milieu défavorisé est 4,3 fois plus susceptibles d'être faible en math que celui d'un milieu favorisé : moyenne OCDE 3,5 fois plus.

Redoublements : concerne 38 % élèves alors que des études montrent manque son inefficacité (école primaire et collège). Bcp de pays très performants le pratiquent peu ou pas du tout (Finlande, Japon)

BIBLIOGRAPHIE DE RENTREE

Echec scolaire : travailler avec les familles

Recherche par un sociologue dans 6 collèges région parisienne : comprendre les parents « introuvables »

Pbs comportement ou scolaires, convocations : ils ne viennent pas ou peu. Pourquoi ?

Les plus en retrait : souvent ceux au cursus scolaire le plus faible. Malaise vis-à-vis institution qui renforce sentiment d'infériorité

D'autres ont **perdu confiance** : inutile. La capacité promotionnelle de l'école s'étant effondrée.

Et puis parents « **critiques** » : niveau scolaire plus élevé, aimeraient bien etc.. mais échaudés par du mépris ressenti envers eux ou leurs enfants

La plupart parents rencontrée ressentent une forme de « **violence institutionnelle** » : il faudrait revoir accueil des parents.

Service social scolaire pourrait être interface mais **communauté scolaire très cloisonnée**.

Enseignants et encadrement tendance à penser que le pb est résolu dès qu'il ont alerté service social

Daniel Verba – Ed. Dunod – 21 €

Infos brèves – infos brèves – infos brèves

Principaux et proviseurs exigent plus de clarté sur leurs missions

Syndicat personnels direction a appelle à une manifestation le 26/11 (1° fois depuis 1994)

« Il faut être clair sur ce qu'on nous demande et en déduire des moyens ». Les contrats d'objectifs (loi Fillon) n'ont pas été mis en place et de plus en plus de tâches annexes. « Crise de confiance »

Déplore mise en place PRE à moyens constats

Suppression carte scolaire : « concurrence sauvage » ; réclame meilleur pilotage.

Suite publication établissements violents par le *Point* (voir Eté) : refus de continuer à l'alimenter « Signa est mort »

Trois syndicats dénoncent la grande précarité de la médecine scolaire

Ils dénoncent **politique d'affichage : pétition le 08/09 pour un « renforcement** » : aucune création postes en 04 ni 05 ni prévision recrutement pour 06 sur postes vacants

≈ 100 médecins manquaient à la rentrée (réduction crédits vacataires qui assurent 40 % des services)

Ministère : personnels de santé et sociaux EN pas organisation médecine scolaire relève académie. Projet décret pour simplifier modalités recrutement.

Information parents : l'école doit prendre en compte les situations de divorce ou de séparation

Décret n° 2006-935 du 28/07/06, J.O. 29/07/06

Circulaire : considérer que l'école peut avoir affaire à 2 interlocuteurs pour 1 élève.

Insiste sur info parents : résultats, comportement, etc.., **notamment pour l'éducation prioritaire**.

Faute d'accessibilité, 8% établissements secondaires ont déjà refusé des élèves handicapés

Rapport annuel Observatoire national sécurité établissements

Dispo sur www.education.gouv.fr/syst/ons/

Merci de se reporter aux dossiers rentrée scolaire et étrangers

ASH –01 - 29 /09/06 – 06 291 - 31

☺☺

Vu la « lourdeur » de ce numéro nous avons opté pour des titres pouvant être utiles dans l'immédiat pour votre travail et vos interrogations au quotidien. Une sorte de mini-biblio, pragmatique, axée sur les revues plutôt que sur les livres.

En souhaitant que cela puisse donner quand même des rencontres… ou des éléments de réponses même, pourquoi pas ?

« **Développement économique et qualification des territoires** »
Interventions politiques de la ville dirigées vers la population et actions sur bassins d'emploi vers économie marchande.
Quels croisements possiblement entre politique de la ville et développement économique ?
Etude action de Profession Banlieue
Tel. 01 48 09 26 36 – 15 €

« Le temps des référentiels »
Référentiels instruments de pilotage action sociale.
Quelle signification : rationalité managériale, norme administrative, ou voie du progrès ?
Sens du mot, histoire de son émergence dans le secteur + appréciation critique de ses usages
L'intervention sociale n'aurait-elle pas ressources contre les pièges d'une normalisation sclérosante ?
« Vie sociale » - Cédias-Musée social : n° 2-2006
Tel. 01 45 51 66 10 – 17,76 €

Le « tandem » familles et professionnels
Dans l'intervention éducative : croisement public / privé, subjectif / objectif …
Comment impliquer sans faire à la place de ? Recevoir critiques sans craindre de mise en cause ?
Analyse d'expériences réussies en cohérence avec textes officiels sur droits des usagers.
« Infos sociales » Familles et professionnels - 133
Tel. 01 45 65 52 52 – 5 €

« Immigration et discrimination. Réflexions et actions » *- Migrations société n° 105-106*
Absence statistiques ethniques : ampleur du phénomène raciste inconnue.
Discriminations niées jusqu'à création HALDE
Rend compte de certains paradoxes français et d'études mettant en évidence les réalité.
Tel. : 01 43 72 49 34 – 16 €

☺☺

Décidément la situation dans les prisons : constats, réponses c'est à suivre. Les modalités des CUCS sont « précisées », c'est à vous de voir. Les tutelles, réforme repoussée et urgence toujours d'actualité.

Mais promenez-vous, après tout c'est fait pour ça.

Le Monde – 06 267 - 32

Un message sanitaire de prévention sur les publicités pour les aliments sucrés (07/09)
Au plus tard le 01/02/07 : boissons sucrées, produits manufacturés avec ajouts matières grasses sucre ou de sel. Le message sera une des recommandations du PNNS.

ASH du 01 septembre 2006 – 06 256 - 32

L'OIP inquiète de la non-rémunération des détenus en formation professionnelle
Un grand nb d'entre eux et depuis juillet ; d'après l'OIP dû à une « forte diminution des budgets ».
A Marseille « on a préféré arrêter toutes les formations »
Le ministère de l'Emploi reconnaît « quelques pbs limités » et indique que les « réajustements » sont en cours. Complexité due à la gestion par les ministères emploi et justice

Inquiétudes sur report de l'entrée en formation des conseillers d'insertion et de probation
300 conseillers supplémentaires (loi finances 2006) devaient commencer cette formation le 25/09. Les syndicats s'inquiètent : tous les rapports signalent le manque de travailleurs sociaux.
FSU dénonce logique du « tout carcéral » ; 371 millions sont dispo pour construire établissements pénitentiaires.
L'administration invoque des raisons pédagogiques pour ce retard : une date devrait être fixée bientôt.

Lutte contre les dérives sectaires : la DGAS appelle les agents publics à la vigilance
Demande en particulier « vigilance dans les procédures

d'autorisation et d'agrément ou d'octroi de subventions » : veiller au statut, activités et conditions d'organisation
« **Vigilance renforcée** » dans domaines santé, médico-social, emploi et formation
« Une veille toute particulière sera organisée dans le champ des structures et dispositifs destinés spécifiquement aux mineurs »

Vers un service public de la petite enfance ?
Le Conseil d'analyse stratégique chargé de réfléchir à cette création. Offrir « modalités de prise en charge des enfants en tenant compte des aspirations et contraintes des familles » Recenser initiatives..
Travail avec ministère famille, CAF + représentants collectivités locales. Conclusion fin 2006

Rapport 2005 de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)
« Activité normative intense »
Le secteur « affaires sociales » représente 13,7 % de saisines : des dossiers médiaux aux dossiers ASE
Dispo sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Usagers du système de santé
Arrêté du 11/08/06, J.O. du 24/08/06
1° agréments nationaux d'assocs représentant usagers dans instances hospitalières ou santé pour 14 structures, dont UNAF, AIDES, APF, FNATH

Le nouveau régime d'accueil des mineurs hors du domicile parental
Décret n° 2006-923, du 26/07/06, J.O. du 27/07/06
Arrêté du 01/08/06, J.O. du 09/09/06
Vacances scolaires ou temps loisirs : structures, qualifications, encadrement, déclarations…
Séjours sportifs, linguistiques, artistiques et culturels, programmes européennes jeunesse.

ASH du 08 septembre 2006 – 06 286 - 32

Campagne pour l'égalité des chances
A obtenu le 31/08 label « **grande cause nationale** »
M. Begag s'est entouré d'un collectif de 14 assocs (dont Planning, SOS Racisme, Agefiph…)

« L'impact de la consommation excessive d'alcool sur la santé en France demeure élevé »
Directeur général de la santé : en termes de mortalité, morbidité et dommages sociaux
Consommation régulière diminue depuis 40 ans (13 millions) l'alcool reste la substance psycho active la plus consommée (non reconnue comme telle)
BEH n° 34-35 – Dispo www.invs.sante.fr

Subutex
Ne sera pas inscrit sur la liste des stupéfiants.
Des propositions seront faites d'ici fin d'année pour faire baisser le trafic de Subutex

ASH du 15 septembre 2006 – 06 282 - 32

***« La formation professionnelle des adultes : un système à la dérive »* MM. Cahuc et Zylkberberg**
Economistes, rapport à la Chambre Commerce et Industrie : « **les réformes récentes (…) ont accru inefficacité et inéquité** ». Préconisations :
Supprimer obligation légale de financement formation (remplacée par subventions), réorganiser service public formation, **supprimer le DIF** et **réorienter la dépense publique en offrant à des publics en difficulté des formations longues, intensives et ancrées dans le secteur marchand** »

« Les annulations de mariage en 2004 »
Peu de chiffres sur réalité mariages sous pression
Etude *Infostat Justice n° 90* « éclairante » : nb d'annulations (TGI) a augmenté en 10 ans.
Absence de consentement évoqué dans 59.5 %.cas
Mariage de complaisance apparaît dans 61 % des cas, allégation mariage forcé dans 2 % jugements
www.justice.houv.fr/publicat/infostat/htm

ASH du 22 septembre 2006 – 06 280 - 32

Le permis à 1 € par jour ne peut être accordé que pour une 1° inscription dans une auto-école
Décret n° 2006-1157 du 14/09/06, J.O. du 17/09/06

Micro-crédit
La Banque de France met en place un **observatoire de la micro-fiance** : « développer connaissance des opérations micro-crédit »

Consultation sur condition pénitentiaire
L'OIP indique que le directeur de l'administration pénitentiaire s'oppose à la remise individuelle du questionnaires aux personnels. Les engage à le consulter en ligne (www.etatsgenerauxprisons.org)

Gens du voyage : démission à la commission consultative
Regards démissionne et parle de « mascarade »
Déçue par circulaire du 03/08 : qui évoque le « coût élevé » de certains projets d'aires et diminue de façon ambiguë le nb de blocs sanitaires obligatoire
Parle de « dispositif de gestion et de **gardiennage** »
La Fnasat, également mécontente, voudrait que le travail soit organisé autour des vraies priorités de la communauté.
(*Sur ce sujet voir amendement du Sénat sur le projet de loi de la délinquance*)

Europe : les députés demandent une directive spécifique sur les services sociaux et de santé
La directive « services » (Bolkestein) devrait exclure de son champ les services sociaux d'intérêt général et services santé publics et privés
Ne suffit pas à résoudre différences d'appréciation entre les Etats. Services soumis à libre concurrence et marché intérieur : quelles règles leur appliquer ?
Collectif SSIG-FR (14 organisations françaises) souhaite initiative législative spécifique sur SSIG » et juge la dissociation (entreprise par la Commission) entre services santé et SSIG « artificielle et dommageable »

ASH du 29 septembre 2006 – 06 290 - 32

Mise en œuvre des CUCS précisée
Succéder contrats ville au 01/01/07 pour 3 ans.
3 listes en fonction niveaux de priorité.
Niveau 1 (très prioritaires) : difficultés importantes, y concentrer crédits majoritairement
Niveau 2 (prioritaires) : difficultés moindres mais besoins spécifiques. Cette liste peut être adaptée par préfets de région en concertation avec partenaires
Niveau 3 (priorité de moindre intensité) : liste laissée à l'appréciation des préfets de région.
La partie générale doit porter sur « projet urbain de cohésion sociale », puis champs d'intervention prioritaires et modalités pilotage, suivi et évaluation
Circulaire DIV du 15/09/06 – www.i.ville.gouv.fr

« Prestations protection sociale en 05 » - DREES
Augmentation de 3.9 % par rapport à 2004
Représente 29,56 % PIB (29.33 % en 2004)

Taux redistribution sociale en hausse depuis 2000 mais se ralentit par rapport aux années précédentes.

Risque **santé** diminue, maternité / **famille** + 3,8 %, **logement** reste stable, **emploi** - 1,5 % (moins de chômeurs mais surtout moins d'indemnisés)

Risque **vieillesse** + 5 % et **risque pauvreté exclusion + 6,4 %** (78 % RMI)

Etudes résultats 523 (09/06) - www.sante.gouv.fr

« Interruptions volontaires de grossesse 2004 »

Avec 210 700 en 2004, hausse moyenne annuelle de 1,8 % depuis 1995. Les chiffres varient peu depuis 1975 en métropole (1° infléchissement en 2003)

75 % sur femmes 18/35; 1 jeune fille 15/17 sur 100 y a recours

42 % sont médicamenteuses (20 % en 98)

DREES – Etudes et résultats n° 522 – 09/06

Délai moyen entre dates demande et réalisation : environ 9 neuf jours (stable d'année en année)

Réforme des tutelles : avis du CES

M. Hortefeux annonce report reforme à 2009

Les professionnels : « **Système à bout de souffle** »

Le CES s'est autosaisi, et approuve les principales mesures du projet de réforme

Voudrait que le projet reprenne dispositif d'aide aux tuteurs familiaux et renforce l'info des familles

Voudrait clarification du champ d'application des mesures protection juridique majeurs

Voudrait fichier national recensant mandats protection future (préférence acte notarié)

Affiner et réévaluer montant des charges transférées au cours de la mise en œuvre (concertation ADF)

Augmenter effectifs (greffiers…) et former

Meilleur suivi statistique (respect anonymat)